Aire Cantilienne
communauté de communes

Aire au Vert

PROGRAMME DE PRÉVENTION

DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2026-2032

Glossaire

CCAC : Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

ADEME : Agence de la Transition Ecologique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Loi AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

RIEOM : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SMDO : Syndicat Mixte du Département de l'Oise

CCES : Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi

OMR : Ordures Ménagères et Résiduelles

PAM : Petits Appareils Ménagers

Table des matières

I. Contexte 4

A. Qu'est-ce que la prévention des déchets....4

B. Economie circulaire et prévention des déchets....5

C. Qu'est-ce que le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?....6

D. Le cadre législatif et réglementaire du PLPDMA 6

1. Lois issues du Grenelle de l'environnement 6

2. Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 7

3. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 7

4. Loi relative à la Transition Energétique pour le Croissance Verte 8

5. Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire 8

6. Politiques publiques liées au PLPDMA 9

II. Elaboration et suivi du PLPDMA.... 9

III. Diagnostic du territoire 11

A. Présentation de la collectivité....11

B. Politique de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCAC 12

1. La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire 12

2. Le financement du service 14

C. Données socio-économiques et environnementales 15

1. Les données sociales 16

2. Les données économiques....21

3. La biodiversité : l'omniprésence de la forêt.... 28

D. Evolution de la production de déchets....29

1. Evolution des tonnages des DMA....129

2. Répartition des catégories de déchets en 2024 34

3. Comparaison entre les tonnages actuels de la CCAC et les objectifs fixés dans l'ancien PLPDMA....35

4. Comparaison avec les productions de différents territoires....36

5. Focus sur la composition des déchets en déchetterie 36

6. Focus sur la composition des ordures ménagères résiduelles 38

E. Actions menées par la CCAC en faveur de la réduction des déchets....40

1. Optimisation de la RIEOM....40

2. Pilotage des actions de prévention....41

IV. Ateliers de travails et de consultation du public....48
A. Ateliers de travail avec les partenaires.... 48
B. Consultation du public....49
V. Objectifs et orientations stratégiques....49
A. Objectif global....50
B. Orientations stratégiques....51
1. Travailler à la réduction des flux de déchets prioritaires sur le territoire....51
2. Sensibiliser le public à la réduction des déchets via la communication....51
3. Créer une dynamique territoriale autour de la réduction des déchets....52
VI. Programme d'actions (2026-2032).... 52
A. Fiches actions....53

Contexte :

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets est une démarche proactive visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets produits, en mettant en œuvre des mesures évitant ou limitant leur génération, leur accumulation et leur impact négatif sur l'environnement, la santé humaine et la société.

Elle constitue la première étape de la gestion durable des déchets, conformément à la hiérarchie des priorités établie par la directive européenne 2008/98/CE car **« le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ».** De ce fait, elle joue un rôle essentiel dans la transition vers une économie circulaire, visant à optimiser l'utilisation des ressources, limiter l'impact environnemental et promouvoir un mode de vie plus durable.

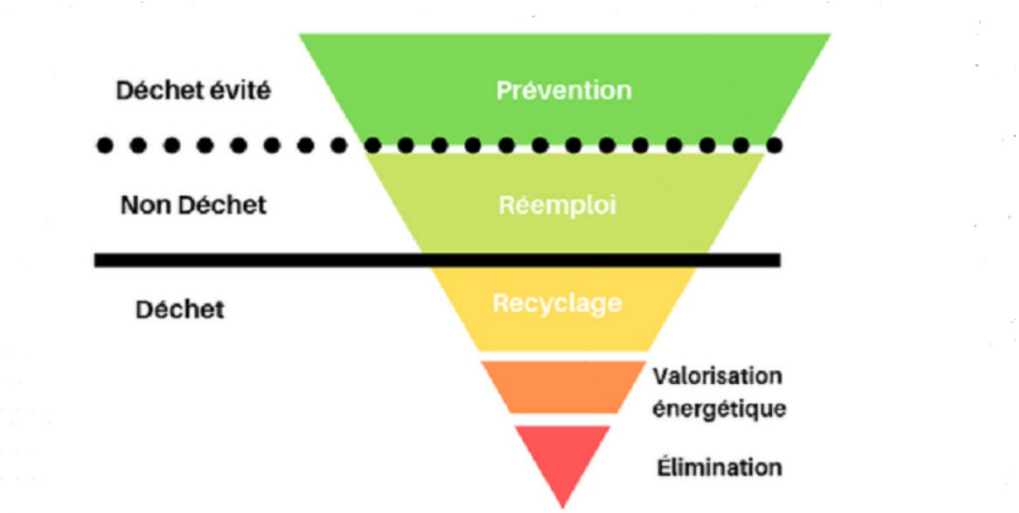

Figure 1 : Pyramide des priorités dans la gestion des déchets (Source : ZERO WASTE)

Afin de favoriser une gestion responsable de nos ressources naturelles, la prévention des déchets intervient tout au long du cycle de vie du produit, lors de :

- La production (extraction, fabrication, distribution) : meilleure conception du produit pour une durée de vie plus élevée
- La consommation : consommer mieux, moins gaspiller et moins jeter ;
- Le remploi et la réutilisation : donner, échanger ou vendre le produit, le réparer ou encore l'utiliser pour un usage autre que son usage d'origine.

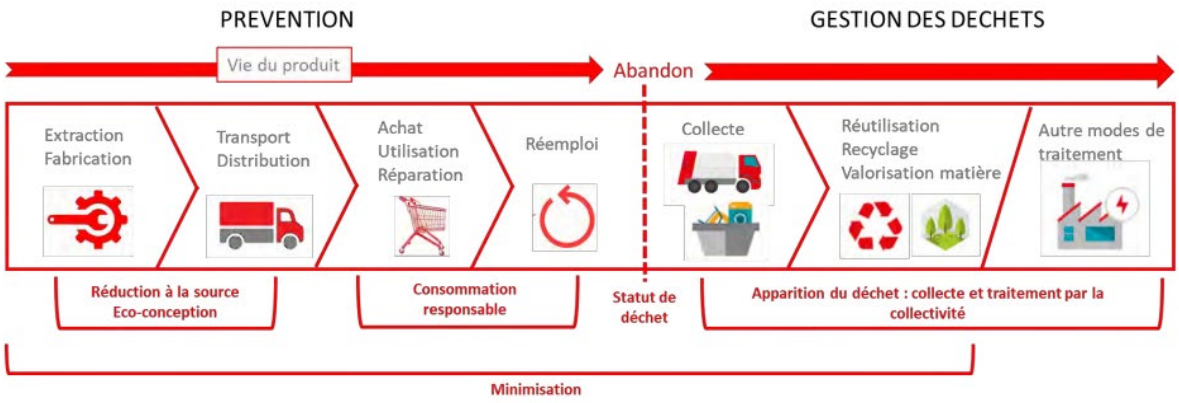

Figure 2 : Schéma distinguant la prévention des déchets (Source : PNPD 2014-2020)

Economie circulaire et prévention des déchets

L'économie circulaire vise à passer d'une société du tout jetable fondée sur l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à un modèle économique qui prend en considération les impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur fin de vie. Il s'agit de faire mieux avec moins.

Avec la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, l'économie circulaire prend son essor pour rendre complémentaires : développement économique, préservation des ressources et ainsi développer les actions de recyclage et de réduction des déchets.

Figure 3 : Schéma de l'économie circulaire (Source : ADEME).

L'économie circulaire repose sur 3 domaines d'actions, chacun représentant une typologie d'acteurs :

- **Les acteurs économiques** en tant que concepteurs, fabricants, vendeurs, … afin d'innover dans les produits proposés et dans leur présentation ;
- **Les consommateurs** (particuliers, entreprises, collectivités, associations, …) qui doivent se positionner comme acteurs dans leurs démarches d'achat et d'utilisation ;
- **Les acteurs de la gestion des déchets** (publics et privés) afin de proposer des solutions nouvelles de collecte et de valorisation.

La prévention des déchets est donc un des enjeux de l'économie circulaire.

Qu'est-ce que le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Un PLPDMA est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015.

Ce décret indique que les collectivités territoriales, ou groupement de collectivités territoriales, responsables de la collecte des DMA doivent définir un programme de prévention fixant des objectifs de réduction des quantités de déchets et précisant les mesures mises en place pour les atteindre.

Le cadre du PLPDMA englobe l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA doit obligatoirement contenir :

- Un état des lieux du territoire ;
- La liste des objectifs de réduction des DMA ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions.

A. Le cadre législatif et réglementaire du PLPDMA

1. Lois issues du Grenelle de l'environnement

La Loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, propose un ensemble de mesures touchant aux secteurs du bâtiment, de l'énergie, du transport, de la biodiversité, des milieux naturels, des risques pour l'environnement et la santé. Un chapitre complet y est consacré à la gestion des déchets.

La Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010, portant sur un engagement national pour l'environnement, correspondant à la mise en application d'une partie des engagements de la loi Grenelle de 2019. Elle affiche d'ailleurs un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Elle rend également obligatoire à partir du 1er janvier 2012 l'élaboration d'un PLPDMA par les collectivités en charge de la collecte des DMA.

2. Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027

Le Plan National de Prévention des déchets (PNPD) fixe, pour l'ensemble de la période 2021-2027, des objectifs et des mesures à mettre en place en termes de réduction de la quantité et de la toxicité des déchets produits sur le territoire français. Il prépare également le suivi et l'évaluation des mesures élaborées.

Le plan d'actions s'inscrit dans le cadre de la transition de la société vers un modèle économique circulaire, où la croissance économique est découplée de la consommation des ressources. Dans cette optique, le PNPD s'appuie sur 5 axes d'action thématiques : l'écoconception, la réparation, le réemploi, la réduction et la lutte contre le gaspillage, ainsi que l'action publique.

Les actions du PNPD interviennent donc, de la fabrication du produit, à sa consommation et son réemploi.

Le PNPD s'appuie sur la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 fixant les objectifs suivants en matière de prévention des déchets.

- La réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Une valorisation matière de 55% (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025
- La réduction de 50% de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2025 ;
- Moins de 10% des DMA enfouis en 2035 ;
- Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

3. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) joue un rôle central dans l'organisation stratégique de la région en matière d'aménagement et d'environnement. Il se substitue au PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), tout en conservant certains éléments essentiels issus de ce dernier, afin d'assurer une cohérence à l'échelle régionale. De plus, Il comporte un volet « déchets ».

Les objectifs du SRADDET en matière de prévention, recyclage, valorisation et élimination des déchets visent les objectifs nationaux de l'article L.541-1 du code de l'environnement pour les traduire à l'échelle régionale.

En effet, parmi ces objectifs, on retrouve par exemple :

- L'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2035 de ces déchets mesurés en masse.
- La réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant issu de la Loi AGEC

Loi relative à la Transition Energétique pour le Croissance Verte

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015 vise à contribuer le plus efficacement possible à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer l'indépendance énergétique nationale. Elle a pour objectif de dépasser le modèle économique linéaire de notre société.

Dans son chapitre IV, intitulé « Lutte contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage », le texte réaffirme le rôle essentiel de la prévention des déchets dans le changement du modèle économique et souligne la priorité qu'il faut lui donner dans la gestion des déchets.

La loi TEPCV a fixé comme objectif une réduction de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050. Elle rend également obligatoire pour les collectivités la mise en place d'actions concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la réduction de la consommation de papier de bureau et l'achat de papier recyclé.

4. Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Votée en février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Cette loi intervient dans un contexte de prise de conscience collective sur la nécessité d'une transition d'un modèle de production et de consommation linéaire, reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles ; à un nouveau modèle adapté aux défis actuels. En effet, nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets, mettant en péril le fonctionnement même de nos civilisations. L'économie circulaire est une solution qui implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources.

D'ailleurs, la loi prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

Elle fixe également de nouveaux objectifs à atteindre :

- 5 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 ;
- 10 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027.

5. Politiques publiques liées au PLPDMA

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) s'inscrit dans une démarche de transition écologique depuis plusieurs années. En parallèle du PLPDMA, elle a élaboré et adopté le Plan Climat Air Energie (PCAET) avec ses territoires voisins, les communautés de communes de Senlis Sud Oise et du Pays Oise et d'Halatte, le 6 juillet 2022.

Le PCAET est un outil de planification ayant pour but l'atténuation du changement climatique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Il est composé obligatoirement d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions, et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. Les actions du PLPDMA s'inscrivent pleinement dans le cadre du PCAET afin de diminuer la quantité des gaz à effet de serre liés à la production, la collecte et le traitement des déchets.

Elaboration et suivi du PLPDMA

Le décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévoit la constitution par la collectivité en charge du PLPDMA d'une Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi (CCES) du PLPDMA.

Le rôle de la CCES est de donner un avis :

- Pour le projet du PLPDMA élaboré par la collectivité avant qu'il ne soit arrêté par l'exécutif de cette même collectivité ;

- Pour la présentation du bilan annuel du PLPDMA et de l'évaluation de l'état d'avancement du projet ;

- Après 6 ans, pour évaluer les résultats du PLPDMA et donner son avis sur la révision du plan d'actions.

La composition de la commission doit refléter les différentes composantes du territoire et ses acteurs. La CCES de notre territoire se compose de :

- Les élus membres de la commission environnement et transition écologique ;
- L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- Le SMDO (Syndicat Mixte du département de l'Oise)
- Le PNR (Parc naturel régional Oise - Pays de France)
- Les chambres consulaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre d'Agriculture…
- L'Education nationale
- Les représentants des bailleurs sociaux
- La région des Hauts de France
- Le département de l'Oise

- Les associations environnementales du territoire…

Cette liste est évolutive, ses membres peuvent être mis à jour avec les années et la présence de nouveaux acteurs.

La figure 4, ci-dessous présente le calendrier de la révision du PLPDMA.

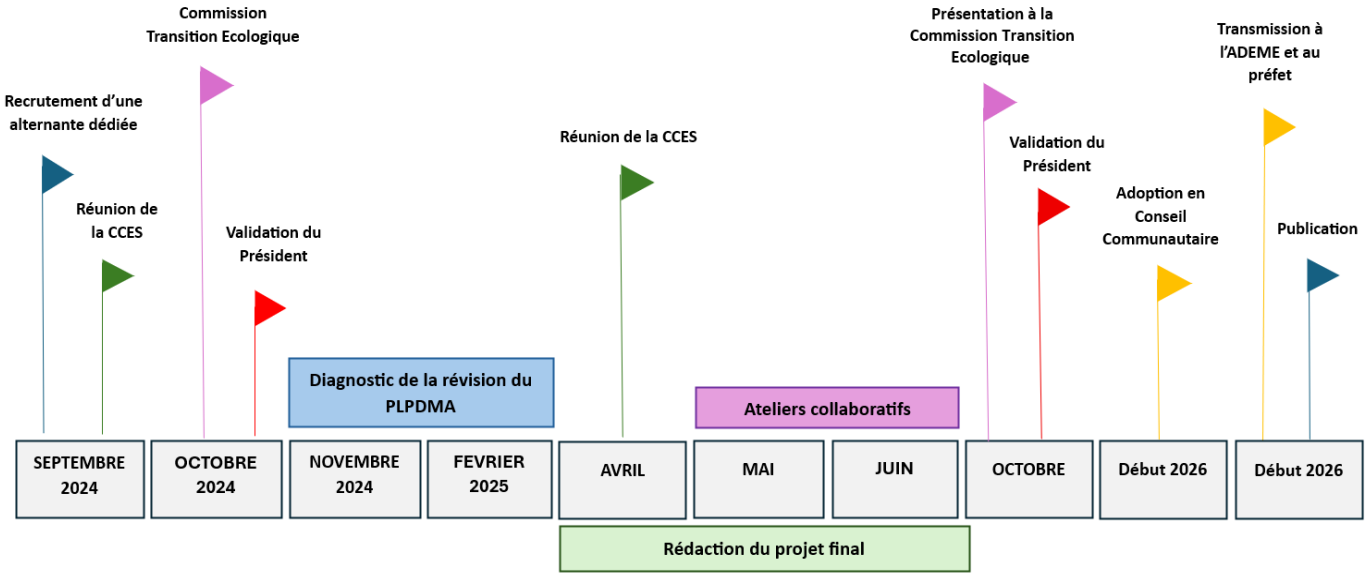

Figure 4 : Calendrier de révision du PLPDMA (Source : CCAC)

Pour donner suite à la présentation du projet et après avis des membres de la CCES, la première version du PLPDMA a été adopté le 13 février 2020 par le Conseil Communautaire.

Chaque année, le PLPDMA fait l'objet d'un bilan présenté à la CCES pour avis. Il est ensuite rapporté, ainsi que l'avis de la commission, à l'organe délibérant.

Le PLPDMA fait également l'objet d'une révision tous les six ans, en collaboration avec la CCES. La version mise à jour est rapportée à l'organe délibérant pour adoption avec un programme d'actions actualisé.

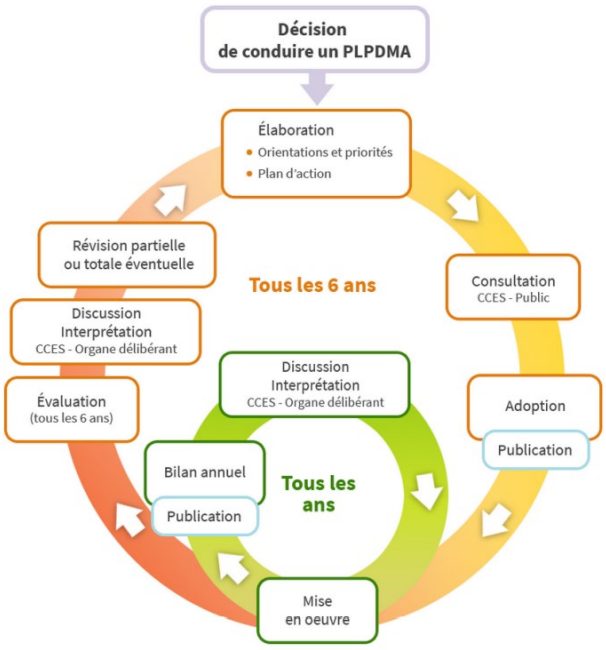

Figure 5 : Cycle de vie du PLPDMA (Source : ADEME).

Diagnostic du territoire

Présentation de la collectivité

La communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a été créée en 1994, avec 6 communes : Apremont, Avilly Saint Léonard, Chantilly, Coye la Forêt, Lamorlaye et Vineuil Saint Firmin. En 1999, la CCAC connait une 1ère extension de son périmètre avec l'intégration de la commune de Gouvieux. Enfin, les communes de La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Orry la Ville et Plailly ont rejoint la CCAC en 2015. A ce jour, la CCAC compte 11 communes pour 46 006 habitants en 2024.

Figure 6 : Carte de la CCAC (Source : CCAC)

A. Politique de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCAC

La communauté de communes de l'Aire Cantilienne assure sur son territoire la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur l'ensemble des communes membres. Elle a délégué au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) les compétences traitement des déchets, transport et transfert des déchets vers leurs lieux de traitement, la gestion des déchetteries. Le SMDO regroupe 19 intercommunalités dont 3 agglomérations, pour une population de 790 638 habitants en 2022 avec l'exploitation de 49 déchetteries.

1. La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire

La communauté de communes de l'Aire Cantilienne entend par « gros producteurs » l'ensemble des immeubles, administrations, entreprises qui nécessitent une 2ème collecte hebdomadaire.

Le territoire compte d'ailleurs deux déchetteries à Plailly et Lamorlaye. Cependant les usagers de la CCAC peuvent accéder à l'ensemble des déchetteries du réseau Verdi gérées par le SMDO.

Ces données sont basées sur les marchés publics en vigueur, fréquences secteurs et flux de collecte valables jusqu'au 31 décembre 2025 :

Flux de déchets	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Secteur de collecte	Prestataire de collecte	Mode de traitement
Ordures ménagères	PAP	1 fois toutes les 2 semaines pour les particuliers 1 à 2 fois par semaines pour les gros producteurs	Ensemble du territoire sauf pour le Quartier de la Gare des Courses à Chantilly et la Résidence des Bihaunes à Lamorlaye (PAV)	VEOLIA	Valorisation énergétique - Centre de traitement VILLERS SAINT PAUL
Emballages	PAP	1 fois par semaine pour les particuliers 1 à 2 fois par semaine pour les gros producteurs	Ensemble du territoire sauf pour le Quartier de la Gare des Courses à Chantilly et la Résidence des Bihaunes à Lamorlaye (PAV)	VEOLIA	Centre de traitement - VILLERS SAINT PAUL
Verre	PAV	1 fois par semaine en fonction du taux de remplissage	Ensemble du territoire	MENERIS	Centre de traitement - ROZIERE SAINT ALBIN
Déchets verts	PAP	Fréquence : du 1er avril jusqu'à la 2ème semaine de décembre et une collecte en janvier pour les sapins	Ensemble du territoire	VEOLIA	Plateforme de compostage NATURALIA - NOGENT SUR OISE
Encombrants	PAP	Sur rendez-vous	Ensemble du territoire	VEOLIA	Centre de tri VEOLIA - NOGENT SUR OISE
Cartons des professionnels	PAP	2 fois par semaine	Ensemble du territoire	VEOLIA	Mise en balles- NOGENT SUR OISE
Déchets du monde hippique	PAP	1 fois tous les 15 jours	Ensemble du territoire	VEOLIA	Valorisation Energétique - Centre de traitement VILLERS SAINT PAUL
Déchets alimentaires	PAP / PAV	1 fois par semaine	Ensemble du territoire	SEPUR	Centre de valorisation GURDEBEKE RECYCLAGE - SAINT JUSTE EN CHAUSSEE

2. Le financement du service

En 2010, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de mettre en place un nouveau système de facturation qui tient compte de la production de déchets produits par chacun, qui incite à réduire la quantité de déchets et à trier davantage : la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM). Elle est venue remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Après une phase d'expérimentation de 2010 à 2016, c'est en 2016 que la RIEOM est entrée en vigueur de manière effective.

La RIEOM tient compte de la quantité d'ordures ménagères résiduelles réellement produite par les usagers du service public. Elle est totalement indépendante de la valeur immobilière du logement (contrairement à la TEOM).

Concrètement, cette redevance est calculée en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères gris est sorti. Ce bac, fourni par la collectivité, est équipé d'une puce permettant de comptabiliser le nombre de levées sur l'année. Ainsi, ce mode de facturation récompense les efforts de tri. Un meilleur tri induit une baisse de volume du bac d'ordures ménagères et donc une présentation moins fréquente à la collecte : la notion « d'incitative » prend alors tout son sens. Les bacs de tri (à couvercle jaune) ne sont pas facturés à la levée.

Les équipements et services mis à disposition des usagers par la CCAC sont de plusieurs ordres :

- Un bac gris doté d'une puce pour les ordures ménagères ;
- Un bac jaune pour la collecte sélective monoflux ;
- Un bac marron pour la collecte des déchets alimentaires en porte à porte ou en point d'apport volontaire via des abris bacs avec contrôle d'accès ;
- Une collecte de déchets verts en porte à porte optionnelle si adhésion au service, du 1er avril jusqu'à la deuxième semaine de décembre.
- Une collecte de fagots optionnelle si adhésion au service, sur rendez-vous du 1er avril jusqu'à la deuxième semaine de décembre.
- Une collecte en janvier pour les sapins ;
- Une collecte d'encombrants sur RDV avec un délai minimum de 30 jours entre deux passages ;
- Des points d'apport volontaire (PAV) pour le verre ;
- 49 déchetteries sur le territoire du syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) dont 2 sur le territoire de la CCAC (Lamorlaye et Plailly) ouvertes 5 jours sur 7 ;
- Des points d'apport volontaire pour les OMr et les emballages sur un quartier du territoire ainsi qu'une résidence.

Globalement, il faut comprendre que la RIEOM comprend :

- Une part fixe pour l'utilisation ou non du service (abonnement) ;
- Une partie variable (en volume) liée à l'usage réellement fait du service pour le flux des ordures ménagères résiduelles (OMr), calculée en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères (ou du nombre de sacs déposés), dès la première levée.

L'abonnement sert à couvrir les dépenses liées à :

- La mise à disposition et la maintenance des contenants et des sacs ;
- Les différentes collectes en porte à porte ou en apport volontaire
- La gestion des déchetteries et le traitement des déchets accueillis ;
- Les frais de fonctionnement du service déchets de la collectivité : accueil téléphonique, supports d'information, gestion des comptes usagers, ...

Le prix de l'abonnement au service est déterminé suivant le volume du bac à couvercle gris destinés aux ordures ménagères résiduelles, mis à disposition par la CCAC.

La part variable couvre les dépenses de collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles. Elle est calculée en fonction de la production d'ordures ménagères résiduelles (non recyclables) exprimée en « levée de bacs ». Le prix de la levée est donc déterminé suivant le volume du bac à couvercle gris destinés aux ordures ménagères résiduelles, mis à disposition par la CCAC. Le prix de la part variable correspondra donc au nombre de levées de bac sollicité sur la période facturée, multiplié par le prix de la levée.

La grille tarifaire est votée par l'organe délibérant de la CCAC.

B. Données socio-économiques et environnementales

Les données sociales, économiques et environnementales du territoire ont été analysées sous l'angle de la prévention des déchets. Pour chaque donnée, il a été évalué :

- En quoi cette donnée pouvait être un atout ou une contrainte pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA ;
- Quelle action de prévention pouvait potentiellement découler de ces données ;
- Quel public peut être ciblé ;
- Quelle production de déchets potentiels découle de cette information.

1. Les données sociales

a) La population

La population est inégalement répartie au sein de la CCAC. Les communes les plus importantes comptent plus de 10 000 habitants alors que les plus petites communes comptent moins de 1 000 habitants. Nous constatons depuis les années 90, une stabilisation de la population.

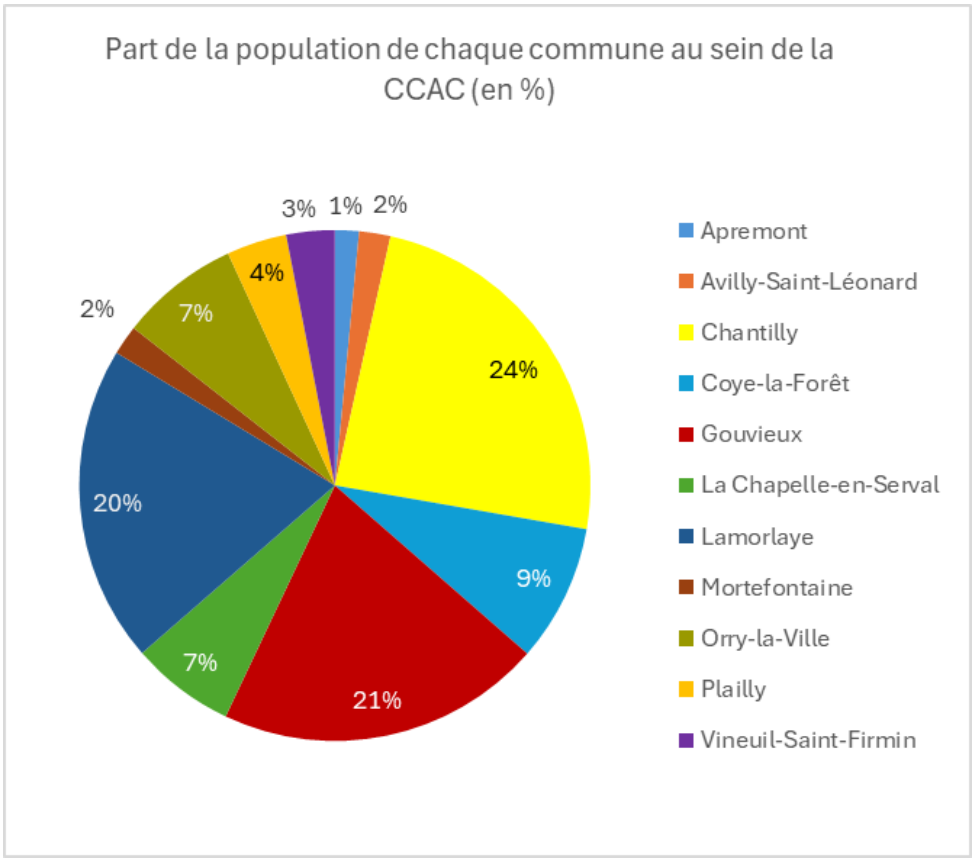

Figure 6 : Part de population de chaque commune au sein de la CCAC en 2021 (Source : CCAC)

L'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire implique une nécessitée de sensibiliser cette nouvelle population à la prévention et aux gestes de tri afin d'éviter un accroissement de la production de déchets.

b) Age de la population

En 2024, l'Aire Cantilienne est peuplée de 46 006 habitants, soit environ 5,5% de la population totale du département de l'Oise, qui compte 828 838 habitants.

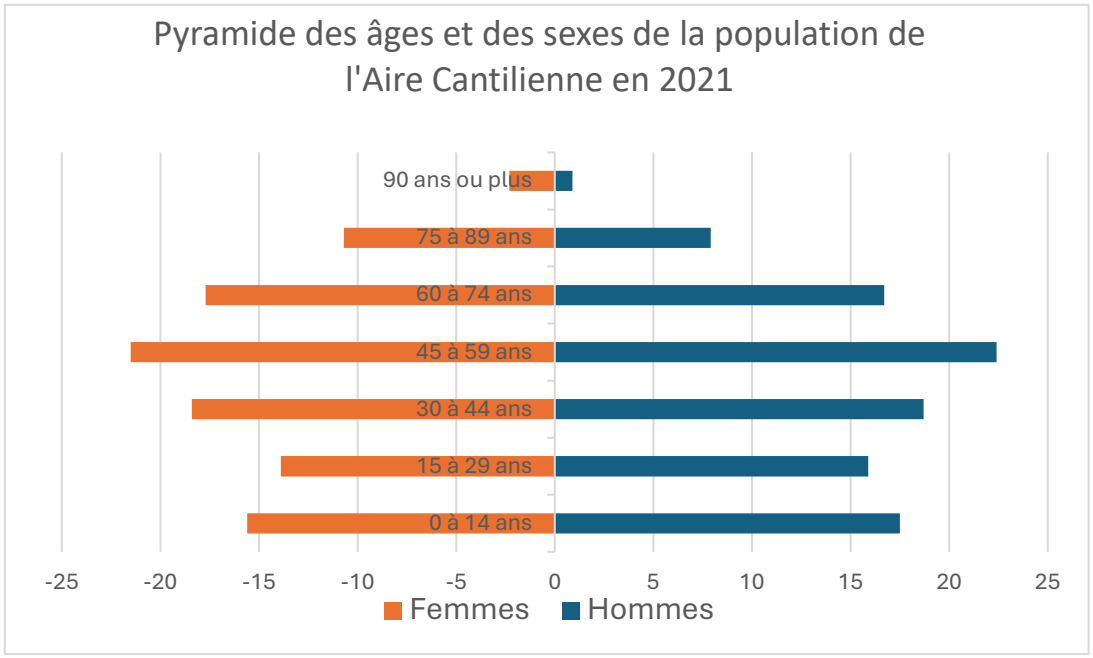

Figure 7 : Pyramide des âges en fonction du sexe au sein de la CCAC (Source : CCAC)

La pyramide des âges vieillissante de la CCAC indique une évolution démographique significative, où la part des personnes âgées augmente tandis que celle des jeunes diminue. Ce phénomène est dû à une espérance de vie plus élevée et à une natalité en déclin, ce qui entraîne une population de plus en plus âgée sur le territoire de la CCAC.

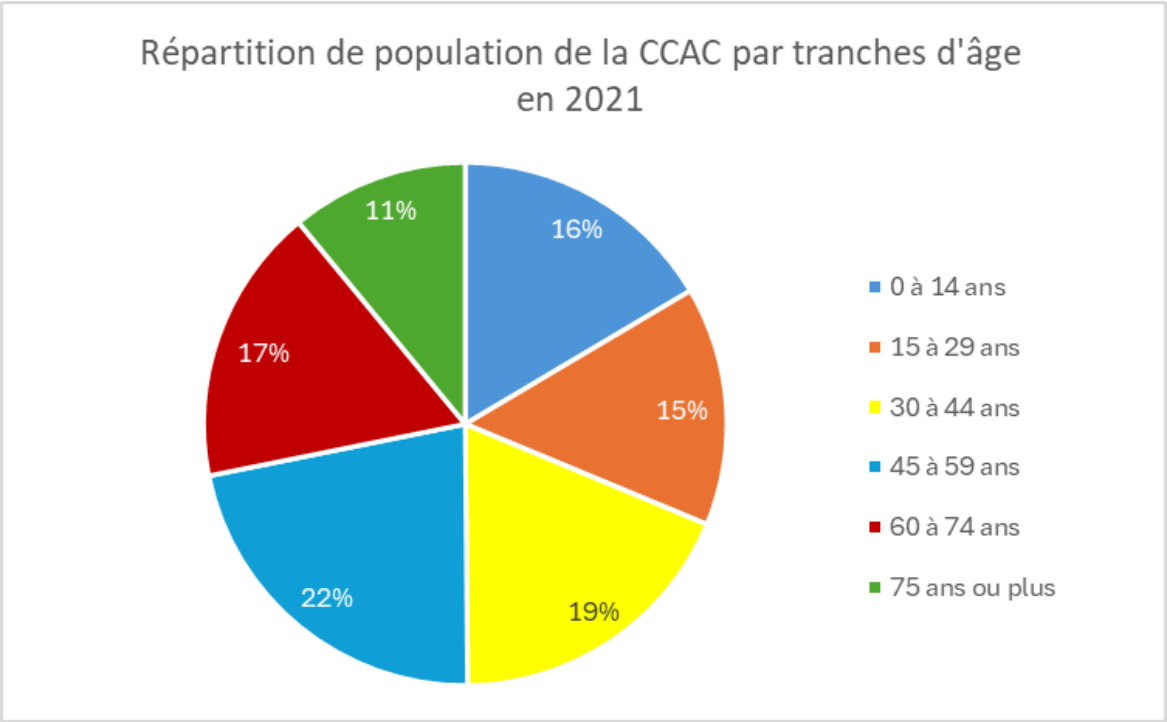

Figure 8 : Répartition de la population de la CCAC en 2021 par tranches d'âge (Source : CCAC)

En effet, l'analyse démographique confirme ce phénomène de vieillissement de la population, avec une majorité d'habitants âgés de 45 à 59 ans, qui représente 22% de la population de la CCAC en 2021, en comparaison à 20,4% pour l'ensemble du département de l'Oise.

Le fait que la population se renouvelle difficilement peut s'expliquer par l'attrait du territoire pour les familles avec de jeunes enfants et des retraités en recherche d'un cadre de vie paisible. A l'inverse des jeunes adultes qui partent étudier ou vivre dans les métropoles.

Il semble donc opportun d'engager des actions auprès des familles pour diffuser les bonnes pratiques de prévention, notamment aux enfants, qui sont le moteur de notre avenir.

Il est essentiel d'appréhender la population du territoire afin de mener des actions de sensibilisation efficaces.

c) *Composition des ménages*

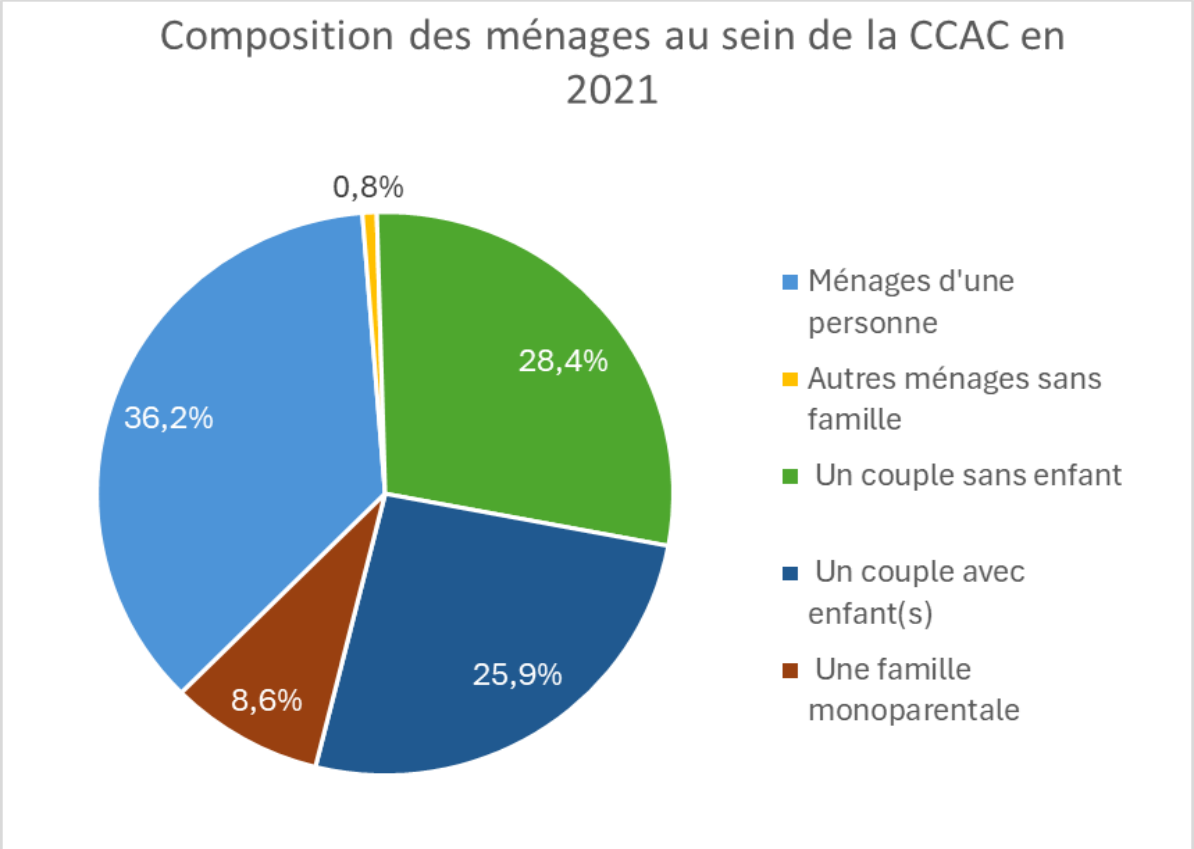

Figure 9 : Composition des ménages au sein de la CCAC en 2021 (Source : CCAC)

On constate que la taille des ménages a diminué passant de 2,98 occupants par foyer en 1971 à 2,16 en 2021. Parmi eux, on compte plus d'un tiers de ménages d'une seule personne (36,2%) suivi par les couples sans enfants (28,4%).

La taille des ménages influe également sur la production de déchets. En effet, une famille plus nombreuse achètera plutôt des pacs familiaux à la différence des foyers plus petits qui achètera des produits suremballés (emballages individuels) générant ainsi davantage de déchets.

d) Logements

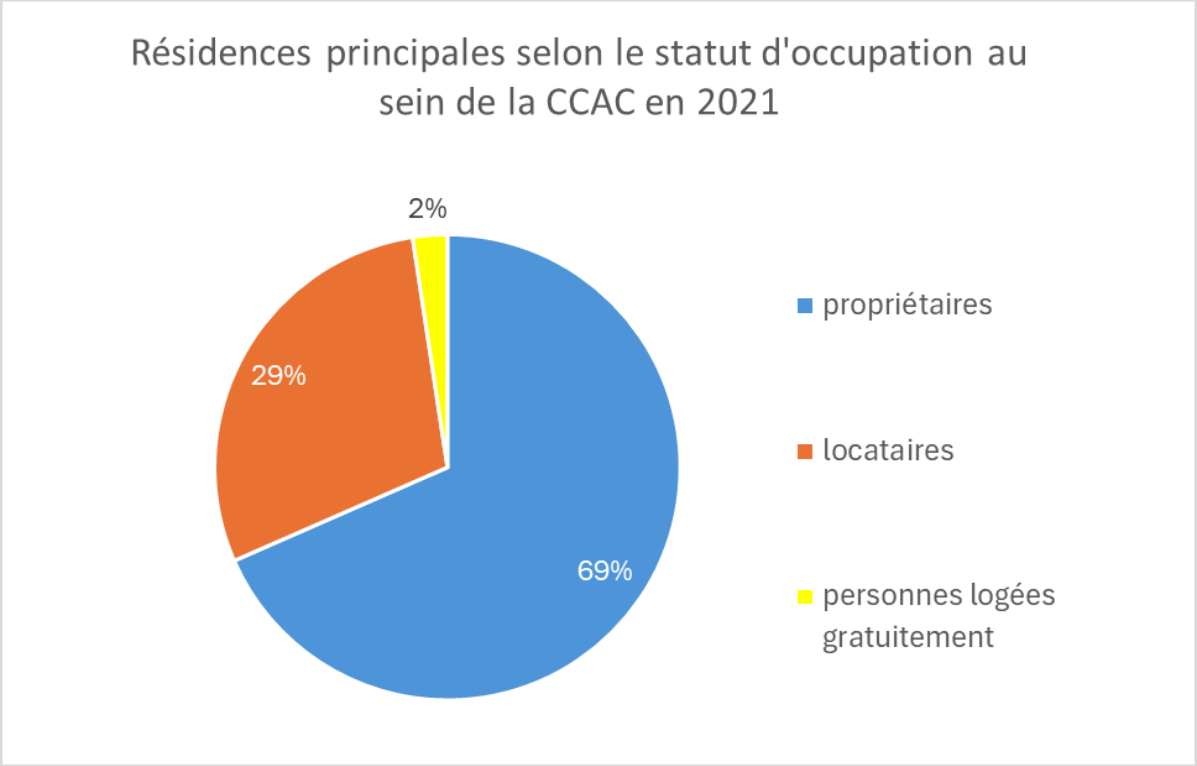

Figure 10 : Résidences principales selon le statut d'occupation au sein de la CCAC en 2021 (Source : CCAC)

De plus, on constate que près de 70%, soit la majorité de la population de l'Aire Cantilienne est propriétaire.
En effet, en 2021, sur le territoire de l'Aire Cantilienne, on compte 29 883 propriétaires, 12 738 locataires ainsi que 1 049 personnes logées gratuitement.

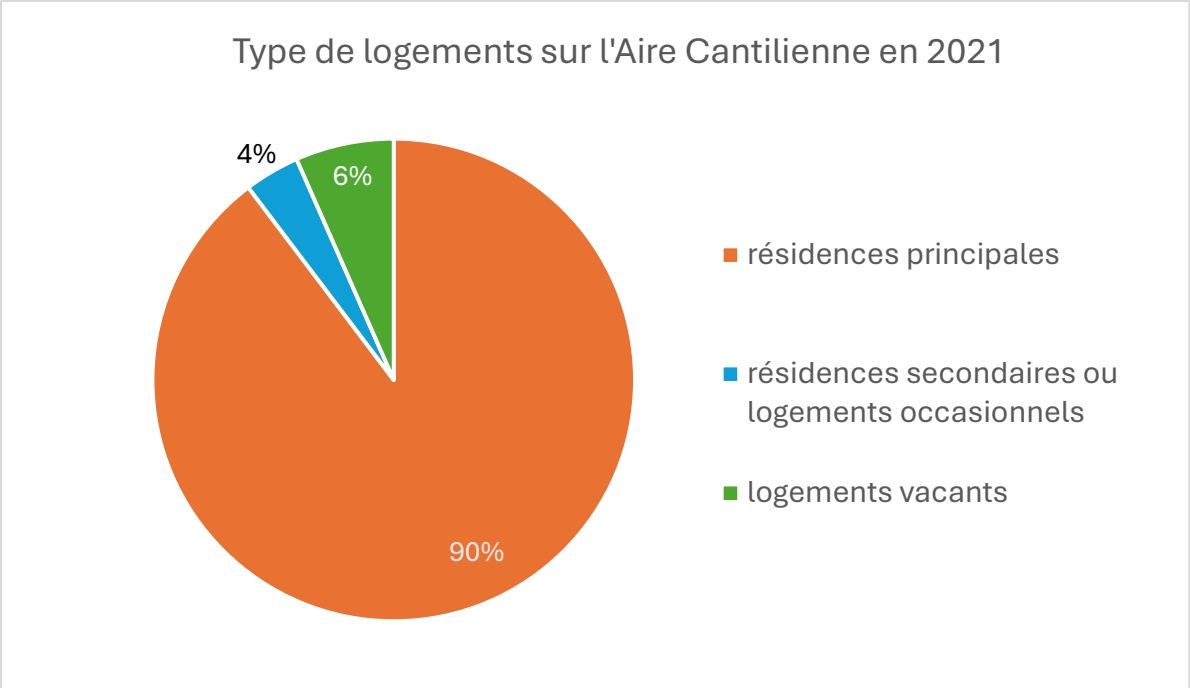

Figure 11 : Type de logements au sein de la CCAC en 2021 (Source : CCAC)

On remarque bien que 90% des logements sur l'Aire Cantilienne sont des résidences principales. En effet, les résidences principales impliquent souvent des habitants présents de façon continue, ce qui permet de mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation plus ciblées. Cette présence régulière des habitants facilite la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques de tri, la réduction des déchets, et la valorisation.

Le type de logements reflète l'urbanisation de la CCAC dont une particularité est de posséder presque la moitié d'habitats collectifs. En effet, on compte 42,5% de logements collectifs dont 13% de logements sociaux. Cette donnée est primordiale à prendre en compte puis ce que cela permet de cibler le type de sensibilisation à effectuer. De ce fait, le type de logement a un impact sur la manière dont les déchets sont triés. Dans les logements collectifs, l'accès et la gestion des déchets, considérés comme une responsabilité partagée, diffèrent de ceux des habitations individuelles.
Il est donc essentiel d'accompagner les bailleurs sociaux et les syndicats dans ce processus pour en maximiser les effets.

e) Catégories socio-professionnelles

La répartition des ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne référente du foyer illustre qu'il y a près d'un tiers de retraités sur le territoire de l'Aire Cantilienne. En outre, on retrouve 23% de cadres supérieurs, suivi par les professions intermédiaires qui constituent 19,2% de la population de la CCAC. Enfin, les autres catégories recensées représentent au total près d'un tiers des ménages (28%).

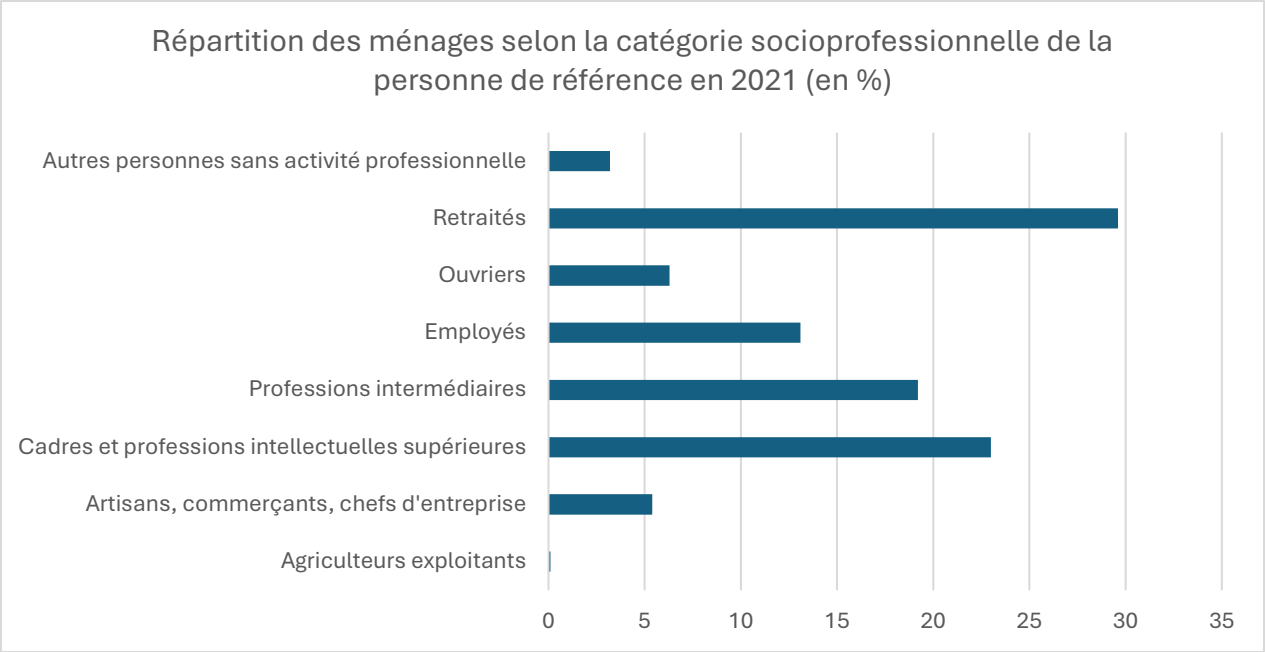

Figure 12 : Répartition des ménages selon la catégorie socio-professionnelle au sein de la CCAC en 2021 (Source : INSEE)

Pour sensibiliser efficacement nos ainés aux enjeux liés à la gestion des déchets, il est essentiel d'adopter une approche adaptée à leurs habitudes et à leur mode de vie. La communication doit se réaliser par du porte à porte, des articles dans les bulletins communaux ou encore des newsletters.
Pour les autres professions, cette communication peut s'effectuer par le biais des réseaux sociaux ou par des manifestations à destination du grand public mais également par des animations scolaires car les enfants sont moteurs dans notre société.

2. Les données économiques

a) L'emploi

En 2021, on compte sur le territoire une majorité de salariés (85%) et 15% de non-salariés.

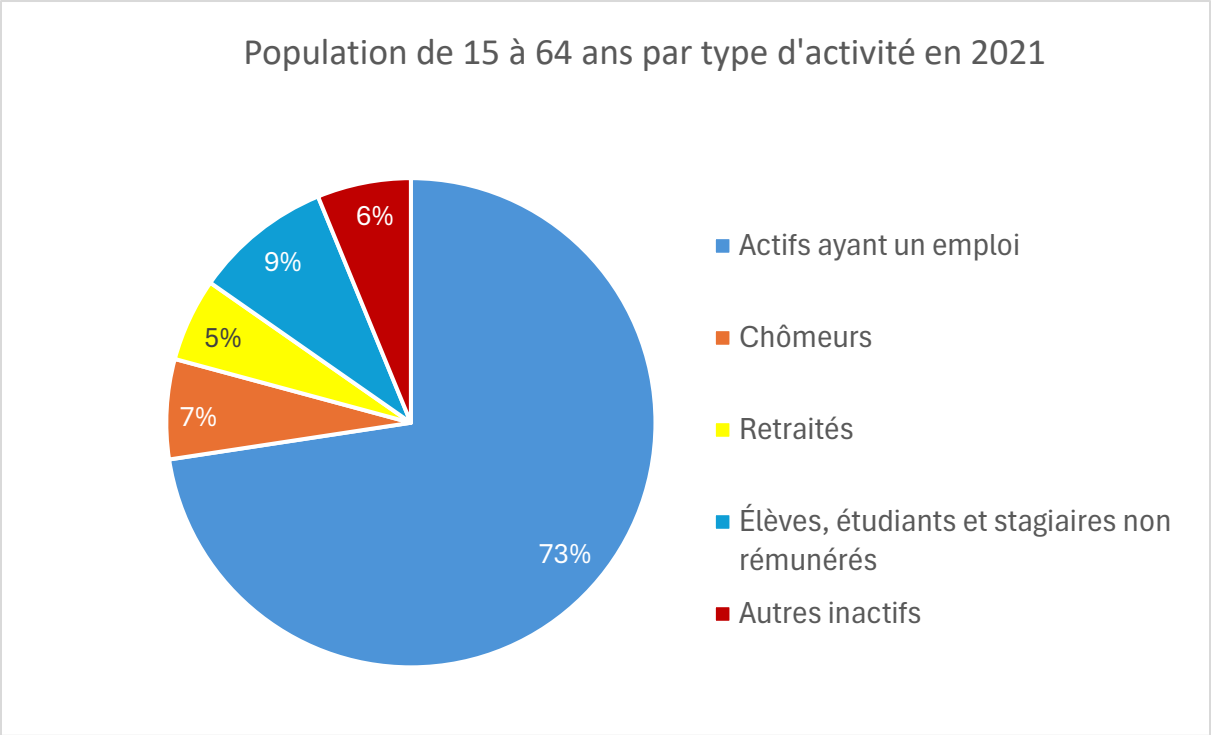

Figure 13 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 au sein de la CCAC *(Source : INSEE)*

En effet, on remarque que 73% des habitants de l'Aire Cantilienne âgés de 15 à 64 ans sont actifs, suivi par les élèves, étudiants et stagiaires (9%) et par les chômeurs (7%). Cela confirme l'importance le besoin de communiquer de différentes manières afin de toucher des publics vastes et variés.
De plus, une population active est généralement plus exposée à des campagnes de sensibilisation, que ce soit par le biais de leur lieu de travail ou de leurs activités quotidiennes, ce qui peut favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la prévention des déchets.

Selon l'INSEE, le salaire horaire net moyen s'élevait à 23,7 euros en 2022 au sein de la CCAC. A titre de comparaison, à la même période, il était de 17 euros en France et de 15,4 euros en Hauts de France. Le territoire est donc attractif pour les travailleurs qui perçoivent un salaire plus important qu'au niveau régional et national.
Cependant, il existe de fortes disparités de revenus selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe des individus ou encore d'autres critères discriminatoires. Ceci peut avoir un impact sur la gestion des déchets. En effet, les foyers plus aisés ou mieux informés peuvent avoir accès à des services de collecte plus performants.

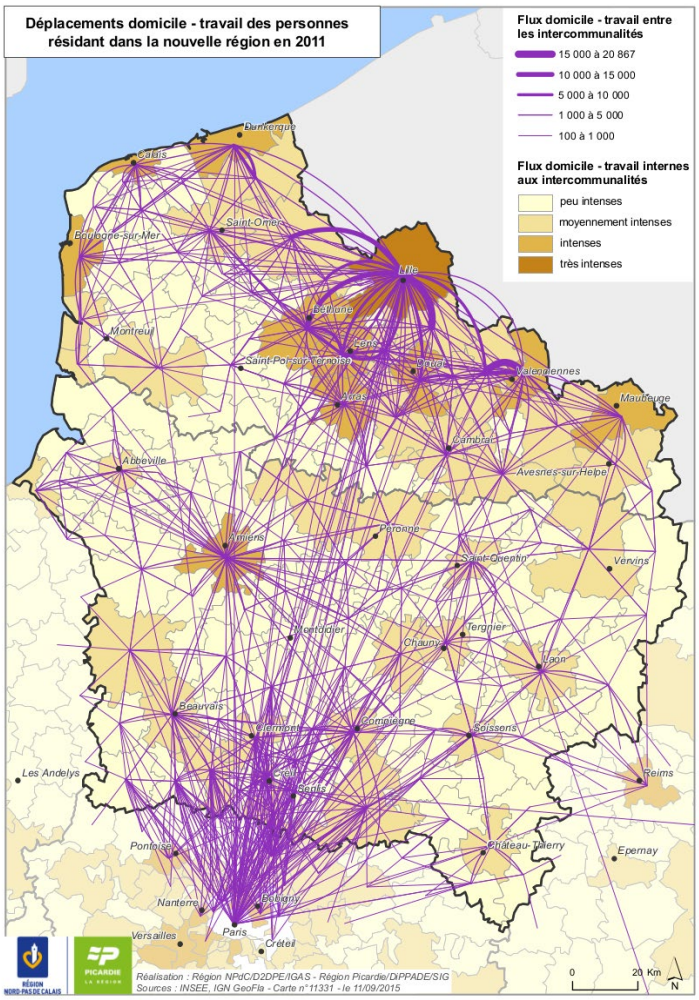

Figure 14 : Représentation du flux domicile/travail de la région dont les habitants des Hauts de France (Source : INSEE)

On remarque que les Cantiliens effectuent chaque jour des flux de déplacements domicile-travail. En effet, la matérialisation de ces flux principaux se dégagent de la CCAC en allant par ordre d'importance vers Paris, l'aéroport de Roissy et Creil qui constituent des pôles d'attraction majeurs. Cette migration souligne l'attractivité du territoire en termes d'emploi. En outre, en regagnant leur domicile, les Cantiliens expérimentent un cadre de vie agréable, marqué par un mélange d'histoire, de nature et de patrimoine. Le cœur de ville des communes offre une vie locale dynamique tout en conservant un charme authentique.

Cependant, comme une partie de la population est amenée à travailler en Ile de France pour la majorité, les consignes de tri et/ou de mode de containerisation diffèrent. Cela peut porter à confusion en termes de consignes, des gestes et d'habitudes pour les cantiliens.

b) Le développement économique

Le développement économique de l'Aire Cantilienne constitue un enjeu majeur pour sa prospérité et son attractivité. En favorisant la création d'emplois, l'innovation, et l'amélioration des infrastructures, il contribue à renforcer la dynamique locale et à attirer de nouvelles entreprises, investisseurs et habitants. Un territoire en plein développement économique se distingue par ses opportunités, sa qualité de vie et sa capacité à répondre aux besoins de ses résidents.

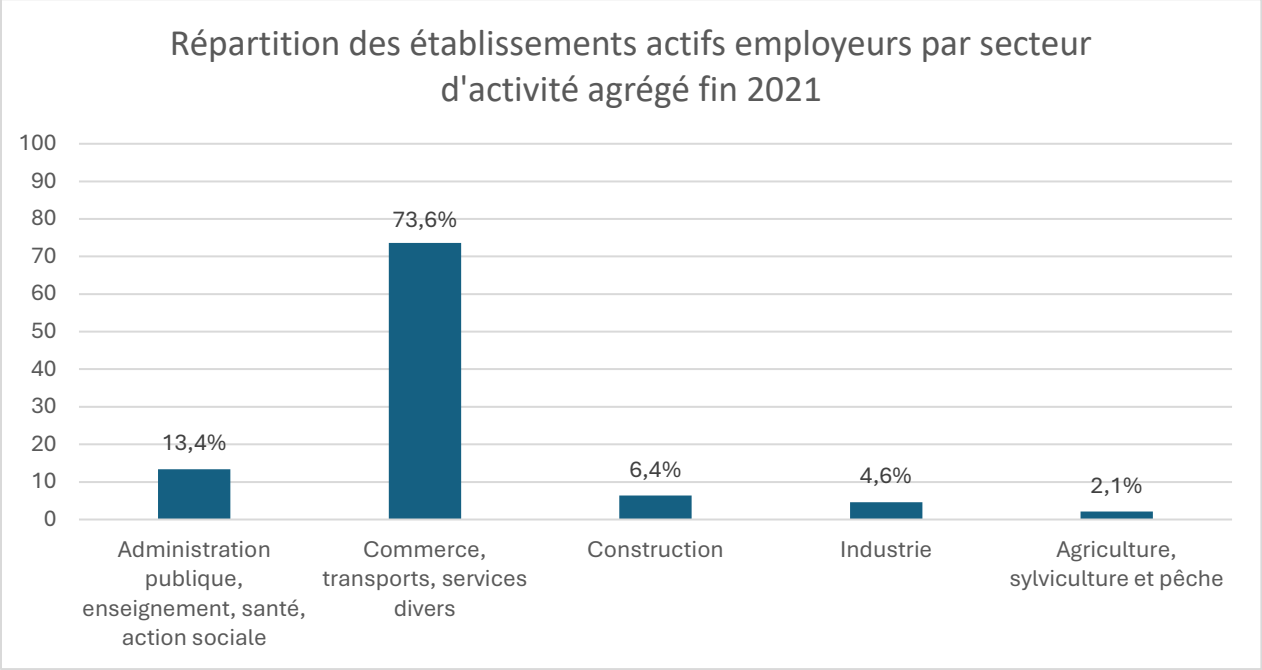

Figure 15 : Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2021 (Source : CCAC)

La majorité des établissements employeurs de l'Aire Cantilienne, soit 73,6%, opèrent dans les secteurs du commerce, du transport et des services. Ce chiffre est supérieur à celui de l'Oise, où 59,1% des établissements se concentrent également dans ces domaines.

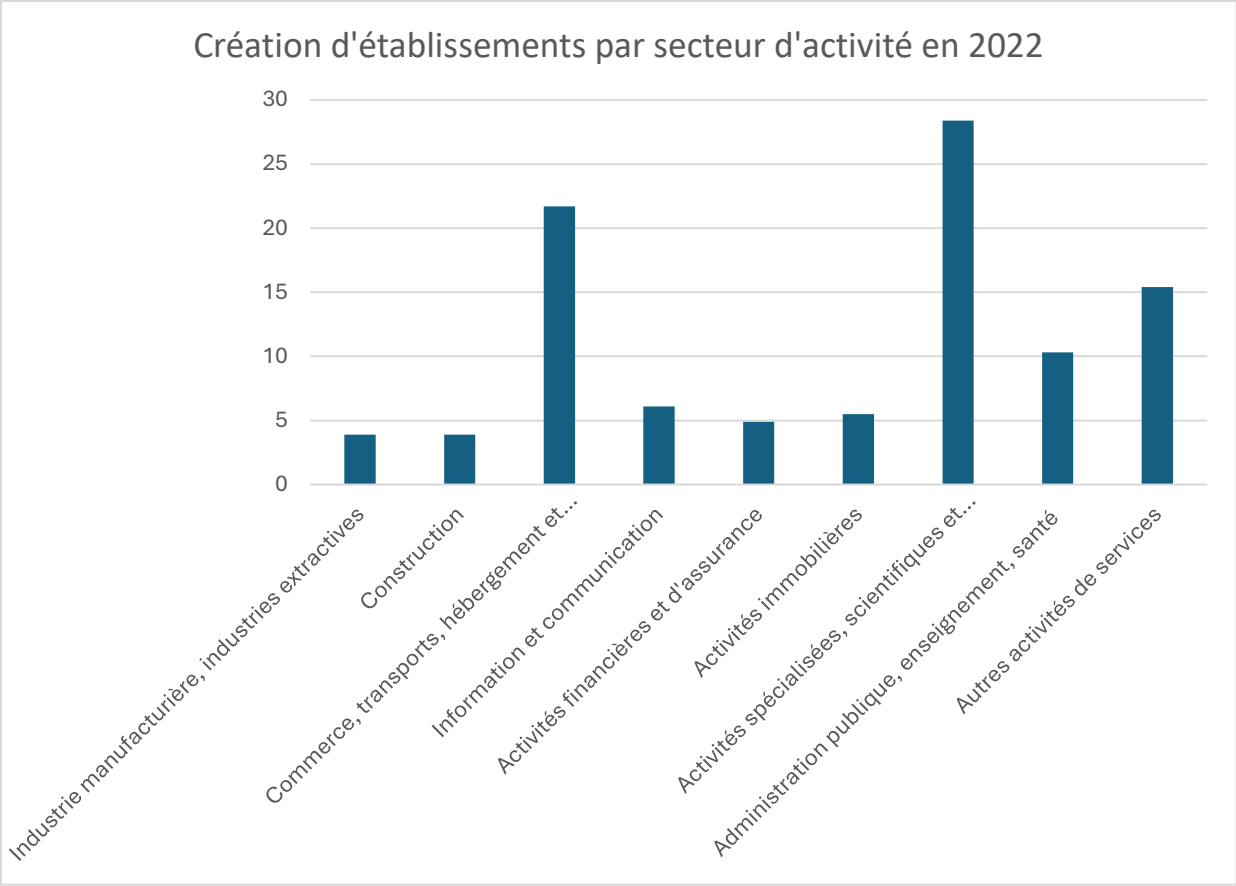

Figure 16 : Création des établissements actifs par secteur d'activité au sein de la CCAC (Source : CCAC)

Les secteurs d'activité les plus représentés parmi les entreprises économiquement actives incluent les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les services administratifs et de soutien (23,2%), suivis par le commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration (21,3%).

Ces secteurs peuvent générés plus ou moins de déchets et influer sur les tonnages de la CCAC.

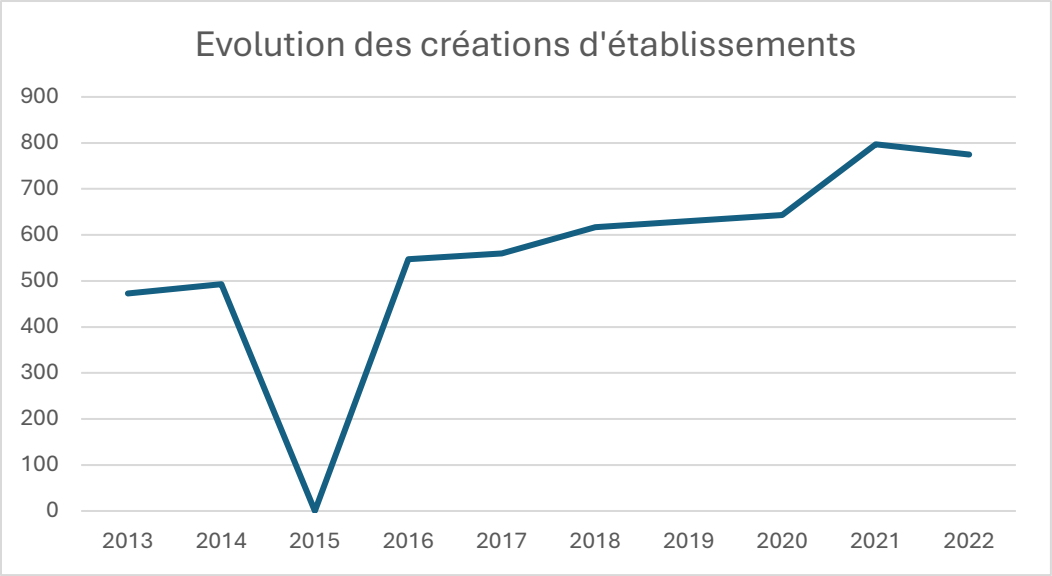

Figure 17 : Evolution de la création des établissements au sein de la CCAC (Source : CCAC)

Depuis 2013, il est notable que la création d'entreprises connait une forte hausse, culminant avec 797 nouvelles entreprises en 2021 sur les 4 512 établissements actifs sur le territoire. Dans cette dynamique, 28,4% des nouvelles entreprises se sont établies dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.
Cela apporte un nouveau souffle au territoire et attire de nombreux et nouveaux employés au sein de l'Aire Cantilienne.

c) La filière équine

Le cheval est un véritable symbole du territoire. Les activités s'y rapportant sont diverses (courses, chasse à courre, polo, jumping, tourisme équestre ...) et issues d'une longue histoire datant de plusieurs siècles.

Chantilly est le plus grand centre d'entraînement de galopeurs en France et en Europe avec 2 400 chevaux. Les installations hippiques, comprenant notamment un hippodrome et 5 terrains d'entraînement et couvrent 400 hectares. De plus, les communes voisines accueillent de nombreuses écuries. Cette filière fait partie de l'identité du territoire et en représente une activité économique importante puisqu'elle se compose de 2000 emplois directs et 500 emplois induits.

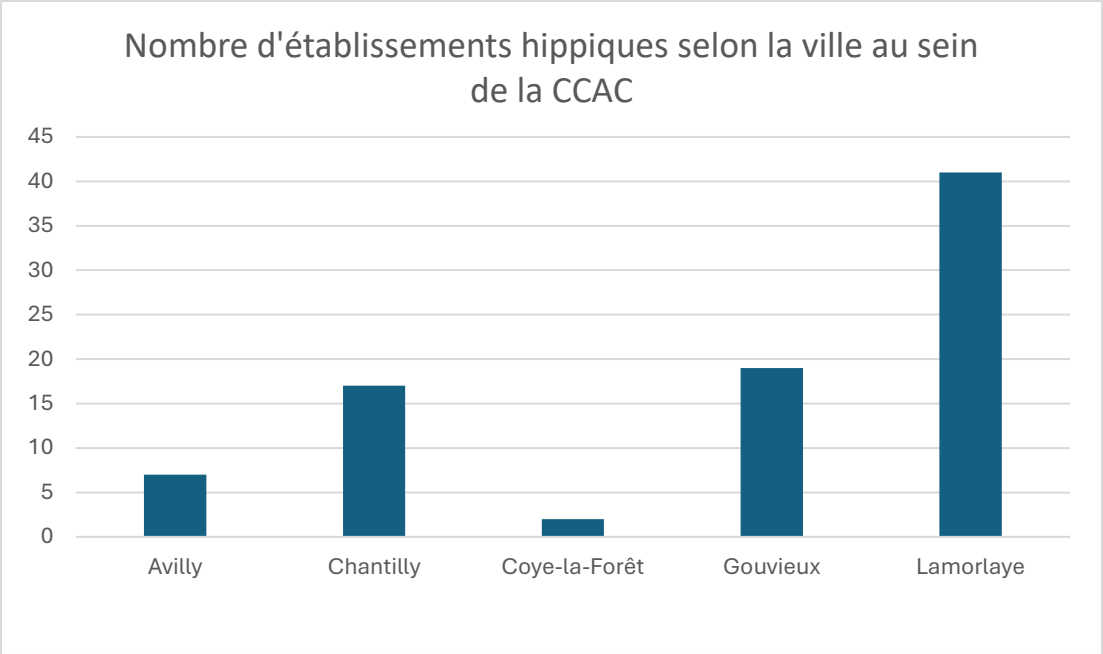

Figure 18 : Nombre d'établissements hippiques selon la ville au sein de la CCAC en 2024 (Source : CCAC)

En effet, on compte 86 d'établissements hippiques sur le territoire de l'Aire Cantilienne dont la majorité à Lamorlaye, ce qui confirme sa réputation de ville du cheval.

En raison de son importance, cette filière génère de nombreux déchets, qu'ils soient biologiques ou liés aux emballages, tels que les ficelles et les filets utilisés pour contenir les bottes de foin destinées à nourrir les chevaux. Elle tient donc une place à part entière tant par la nature de ces déchets que dans la spécificité des messages de prévention qui lui seront adressés.

Bien que ses déchets soient de nature économique de part de leur origine, ils ont été intégrés aux DMA sur notre territoire.

d) Le tourisme

Le département de l'Oise dans lequel se trouve l'Aire Cantilienne est une destination appréciée des touristes tant européens qu'internationaux. En effet, sur le département c'est plus de 6,5 millions de visiteurs excursionnistes (à la journée) et 1,7 million de visiteurs séjournant sur une ou plusieurs nuits qu'on a comptabilisé en 2022.
De plus, selon « Oise Tourisme », l'Aire Cantilienne fait partie de la zone la plus dynamique du département. En effet, on y retrouve un véritable patrimoine culturel, historique, naturel, sportif ou encore évènementiel dont l'Aire Cantilienne tire son prestige.
Le territoire de la CCAC possède en son sein des pôles d'attractivités tels que le Château de Chantilly, les étangs de Commelles, ses forêts, mais également le Parc Astérix. On retrouve également sur les territoires limitrophes des sites tels que les abbayes de Royaumont et de Chaâlis, le parc d'attraction de la Mer des Sables ainsi que le parc Saint Paul.
Le développement du tourisme sur le territoire peut entraîner une augmentation significative de la production de déchets. En effet, l'afflux massif de visiteurs génère une demande accrue en

services, hébergements, restauration et activités de loisirs, ce qui se traduit par une consommation plus importante de ressources et une production accrue de déchets.

En effet, la ville de Chantilly à elle seule attire chaque année 500 000 touristes. De plus, le Parc Astérix, 2ème parc de loisirs en France, se situe dans le sud de la CCAC. Il est un atout majeur Entre octobre 2022 et septembre 2023, ce sont 2,81 millions de visiteurs qui ont fréquenté le parc d'attractions. Cette affluence constitue un atout majeur pour l'attractivité du territoire et renforce l'économie locale.

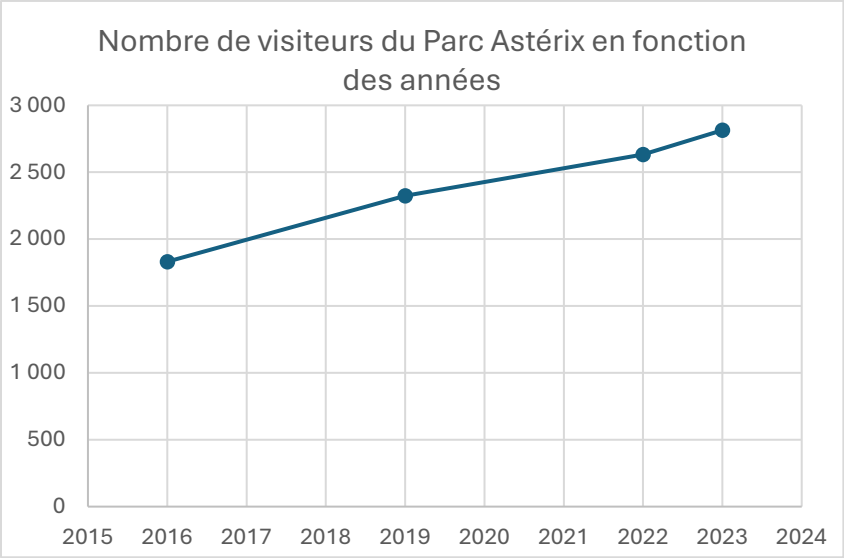

Figure 19 : Nombre de visiteurs du Parc Astérix en fonction des années (Source : Parc Astérix)

Le nombre de visiteurs du parc ne fait qu'accroître d'année en année et favorise l'emploi qu'il soit saisonnier ou direct. En 2022, le Parc Astérix a généré 5 653 emplois, dont 1 123 emplois directs et 4 440 emplois indirects. D'ailleurs, 95% des employés directs proviennent de l'Oise : cela représente 0,2% de la population de l'Oise qui travaille au Parc Astérix. Toutefois, concernant la collecte, le parc Astérix ne recourt pas au service d'élimination des déchets, il fait appel à un prestataire de collecte privé.

L'Aire Cantilienne est également très appréciée pour son élégance et ses hôtels de prestige. En effet, on compte de nombreux hôtels, dont une majorité dotée de quatre étoiles, totalisant 788 chambres. Ces établissements produisent des déchets organiques, des emballages et des ordures ménagères et assimilés qui, du aux énormes quantités, peuvent être compliqués à gérer.

Il est donc essentiel d'accompagner les professionnels et les gros producteurs tels que les hôtels, restaurateurs et autres afin de déterminer la fréquence de collecte, le type de bacs qu'il souhaitent pour répondre à leurs besoins.

3. La biodiversité : l'omniprésence de la forêt

La forêt de Chantilly recouvre majoritairement le territoire. D'autres bois et forêts privés y sont aussi présents. Ce « poumon vert » est un véritable atout. A proximité, d'autres forêts rejoignent

celle de Chantilly pour former le massif des trois forêts regroupant celles d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly.

Cette étendue verte donne une dimension particulière au territoire. Elle lui confère un aspect « naturel » et « sauvage ». De nombreuses activités y prennent place telles que la chasse, les loisirs sportifs, la détente, les promenades. Elle est aussi une réserve importante de biodiversité et héberge de nombreuses espèces pour tout ou partie de l'année.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est incluse dans le périmètre du PNR : le Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France. Ce territoire a choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels du territoire. La présence d'un PNR confère une identité forte au territoire, renforçant son attractivité à l'échelle nationale et internationale. Cela favorise l'installation de projets innovants, la création d'emplois verts et l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

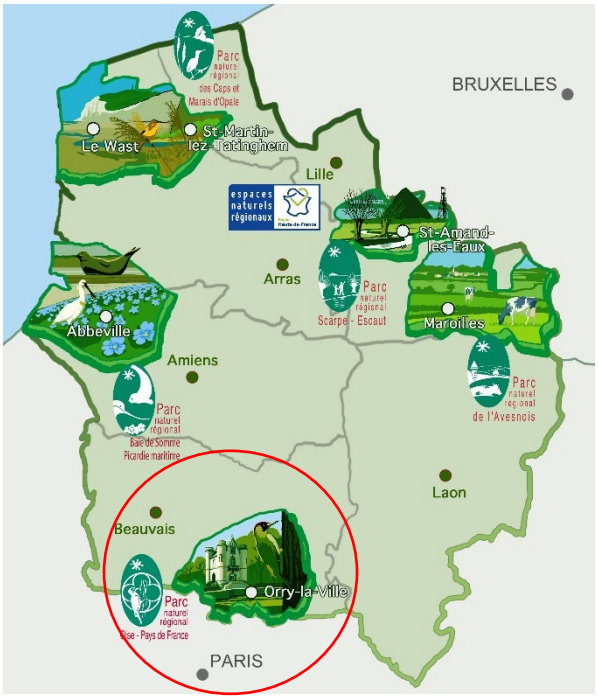

Figure 20 : Carte des PNR des Hauts de France (Source : PNR France)

L'importance d'un cadre de vie de qualité est l'un des arguments majeurs sur lequel axer dans la communication auprès des habitants. Les habitants de l'Aire Cantilienne ont l'opportunité de disposer d'un cadre propice à l'épanouissement, notamment dû au patrimoine naturel de la région, il est donc primordial de le sauvegarder et cela passe par une politique de prévention des déchets.

C. Evolution de la production de déchets

1. Evolution des tonnages des DMA

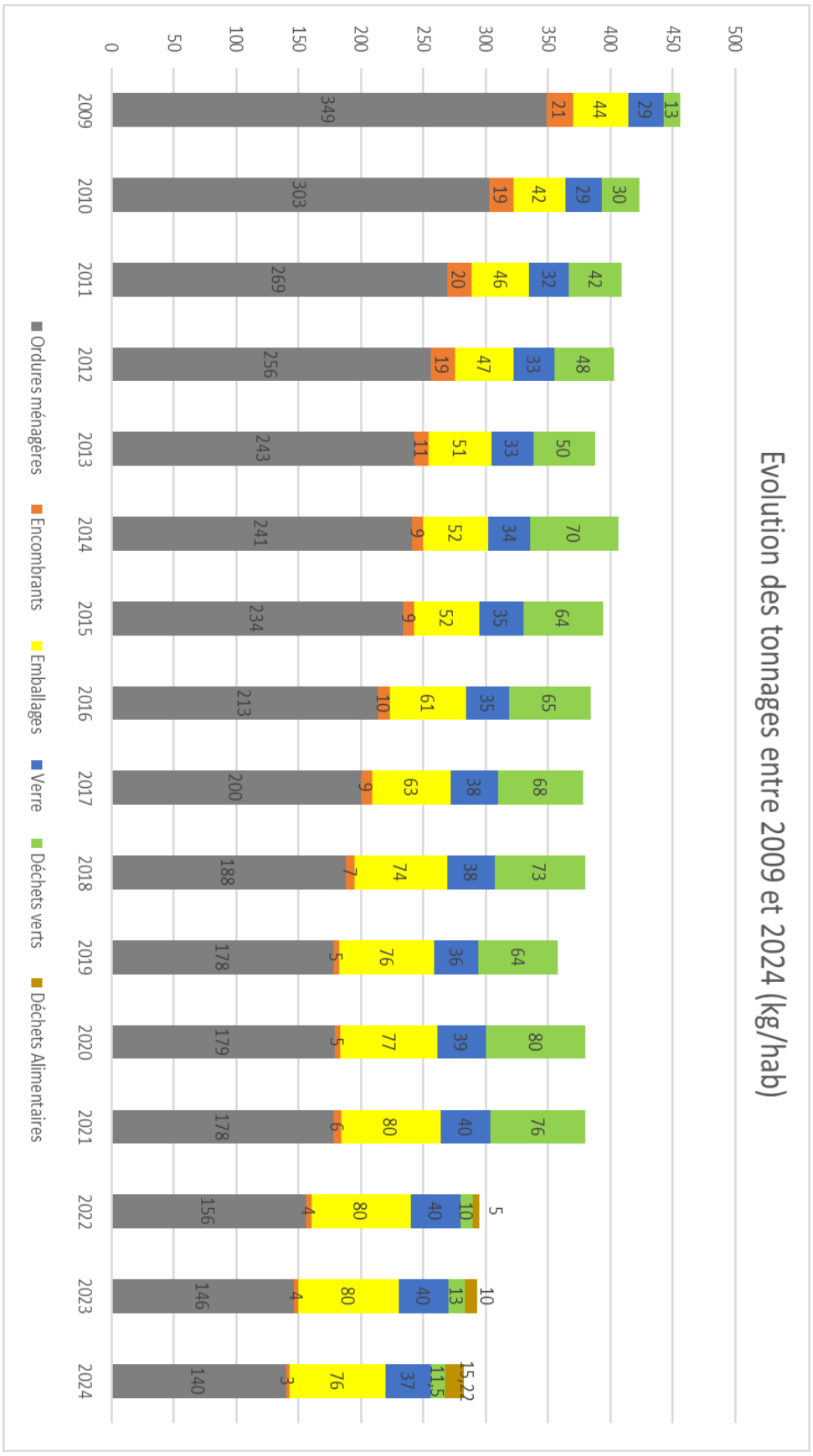

Figure 21 : Evolution des tonnages de DMA de 2009 à 2024 (Source : CCAC)

Entre 2018 et 2024, la quantité de déchets produits par habitant a diminué de 26 %.

En effet, durant cette période, on constate une diminution de 26% des ordures ménagères et du verre de 3% et une augmentation de 3 % des emballages. Ces évolutions s'expliquent par le souhait de la collectivité de mettre en place une tarification incitative. Pour rappel, les élus ont débuté la réflexion d'insérer une part incitative dans le financement de la gestion et l'élimination des déchets en 2010. On constate une évolution importante de ces flux, à compte de 2016, année de mise en place de la RIEOM.

Entre 2021 et 2024, on constate une baisse des déchets verts de 84% sur le territoire de la CCAC. En effet, cette baisse significative est majoritairement dû à la réorganisation de la collecte des déchets proposée sur la part variable de la RIEOM depuis janvier 2022.

Les encombrants collectés en porte à porte ont baissé de 57 % entre 2018 et 2024. Cette baisse significative peut s'expliquer par le changement des modalités de présentation de ce type de déchets à compter du 1er janvier 2016. En effet, antérieurement à cette date les encombrants étaient collectés une fois par mois. Depuis 2016, le service de collecte des encombrants est sur rendez-vous.

Concentrons-nous désormais sur les différents flux de déchets et leur évolution détaillée :

a) Les déchets verts :

On remarque que la part de déchets verts a diminuée depuis 2022 et représente 11,5 kg/hab en 2024. Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par la réorganisation de la collecte.

En effet, la CCAC a fait le choix d'opter pour une collecte en porte à porte des déchets verts proposée sur la part variable de la RIEOM depuis janvier 2022 (*voir grille de tarification 2021 et 2022). Il paraît plus équitable que seuls les habitants qui le souhaitent, aient recours à cette collecte facturée et non l'ensemble des habitants n'ayant pas de problématique des déchets verts en fonction de leur type d'habitats.

De plus, les habitants le souhaitant peuvent toujours déposer leurs déchets verts en déchetteries. On observe d'ailleurs une augmentation d'apport de déchets verts en déchetterie (entre 13 et 16%). Cette augmentation de déchets verts en déchetterie traduit le détournement des déchets verts de la collecte en porte à porte vers les déchetteries. Par ailleurs, on remarque une réelle augmentation des demandes d'aides à l'achat pour des composteurs, broyeurs qui traduisent la volonté des habitants de gérer leurs déchets à la parcelle. Cependant, on constate une réelle augmentation des déchets verts dans les OMR dû à la réorganisation de collecte. Enfin, la canicule de 2022 a eu un impact significatif sur la production des déchets verts, entraînant une diminution notable par rapport aux années précédentes.

En outre, la CCAC a mis en place une collecte supplémentaire des branchages en fagots pour les usagers le souhaitant.

b) Les emballages :

On constate que la part des emballages augmente jusqu'en 2021 (80kg/hab.) puis diminue de 4kg/hab en 2024 (76kg/hab.). Cette diminution des emballages plastiques, papiers et cartons s'explique principalement par la dématérialisation du support papier et l'écoconception des

produits réduisant leur grammage. La fabrication des bouteilles en plastique de plus en plus fines en est le parfait exemple. Les habitants de la CCAC effectuent correctement le tri des déchets du bac jaune, les emballages ne sont que plus légers.

c) Les déchets alimentaires :

On observe une augmentation du flux des déchets alimentaires sur l'Aire Cantilienne.

En effet, depuis sa mise en place en 2022, on retrouve deux types de collectes inclues dans la part fixe de la RIEOM : la collecte en porte à porte de la poubelle marron ou la collecte en point d'apport volontaire via des abris bacs mis en place sur le territoire. Le but est de faire baisser la part des déchets alimentaires présents dans les OMR et de la valoriser à la suite de cette nouvelle collecte. On remarque que les déchets alimentaires augmentent de 5 kg de 2022 à 2023, avec une tendance à la hausse de 5,22kg/hab en 2024.

Pour poursuivre sur cette tendance à la hausse, il est primordial d'informer et de sensibiliser les habitants à cette collecte.

Pour les professionnels, gros producteurs de déchets alimentaires, la fréquence de collecte : une fois par semaine (C1) n'apparaît pas suffisante. En effet, les restaurateurs peinent à stocker les déchets alimentaires et à organiser le tri des déchets ce qui peut provoquer un manque d'hygiène des locaux. C'est pourquoi nous les incitons à passer par des prestataires privés ou à opter pour une solution de valorisation à domicile (déshydratation).

d) Les encombrants :

Les encombrants font l'objet d'une collecte en porte à porte sur rendez-vous pour les habitants de la CCAC. On voit la baisse de ses derniers au fil des années qui peut-être être expliquer du fait des deux passages gratuits par an accordés aux habitants. Ces derniers sont incités à déposer leurs encombrants directement en déchetteries.

Sur le territoire de l'Aire Cantilienne, il serait judicieux de promouvoir une recyclerie. En effet, cette structure pourrait jouer un rôle crucial dans la gestion des encombrants. En offrant une seconde vie à nos produits, la recyclerie favoriserait le réemploi et la réutilisation, permettant ainsi de réduire significativement la quantité de déchets mis en décharge.

D'ailleurs, au sein de la CCAC, une étude de gisement CAP3C a déterminé une quantité de déchets à détourner de la collecte des encombrants.

C'est dans cet état d'esprit que la CCAC a adhéré à Sud Oise Recyclerie (la SOR) en 2024 afin de permettre à ses habitants de profiter d'une ressourcerie prêt de son territoire, située à Villers Saint-Paul avec également la possibilité d'une recyclerie mobile afin de toucher un public plus vaste du sud du territoire qui n'as pas forcément la possibilité jusqu'à la SOR.

e) Le verre :

On observe une baisse des déchets en verre de 3% entre 2018 et 2024.

La baisse des déchets en verre peut être attribuée à plusieurs facteurs, parmi lesquels l'évolution des habitudes de consommation d'alcool occupe une place prépondérante. En effet, une tendance marquée vers une consommation réduite de vin et de bière s'est installée ces dernières années. De plus, la demande pour les contenants en verre destinés à ces produits diminue, ce qui entraîne une réduction de la production de verre par les verriers. Avec moins de bouteilles et de canettes liées à l'alcool sur le marché, le besoin en matériaux recyclables diminue, contribuant ainsi à une diminution du prix de la revente du verre.

f) Les déchets du monde hippique

Afin d'aider les entreprises du monde hippique de son territoire à respecter leur obligation de tri à la source et de valorisation des déchets d'emballage, la CCAC a mis en place une collecte des déchets du monde hippique. Cette collecte concerne les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène qui sont utilisés pour le conditionnement des fourrages. La collecte est assurée par l'éco-organisme français dédié : Adivalor.

En 2024, ce sont 69 écuries qui participent à cette collecte. De plus, en 2023, on comptait 63,7 tonnes de déchets hippiques tandis qu'on en compte 72,68 tonnes en 2024, soit une augmentation de 14,1%.

g) Les cartons des professionnels

Selon le Code de l'Environnement, les entreprises et administrations ont une obligation de tri à la source et de valorisation des déchets emballages. Afin d'aider les professionnels du territoire, la CCAC a mis en place une collecte spécifique de cartons.

En 2024, les cartons des professionnels représentent 2,6 Kg par habitant, soit une diminution de 6,7% de moins par rapport à 2023.

Cette baisse a été accentuée à compter de la mise en place de la RIEOM. Afin de pouvoir être exonéré du « forfait cartons », certains professionnels ont fait le choix de modifier le conditionnement de leurs produits comme la caisse plastique consignée.

2. Répartition des catégories de déchets en 2024

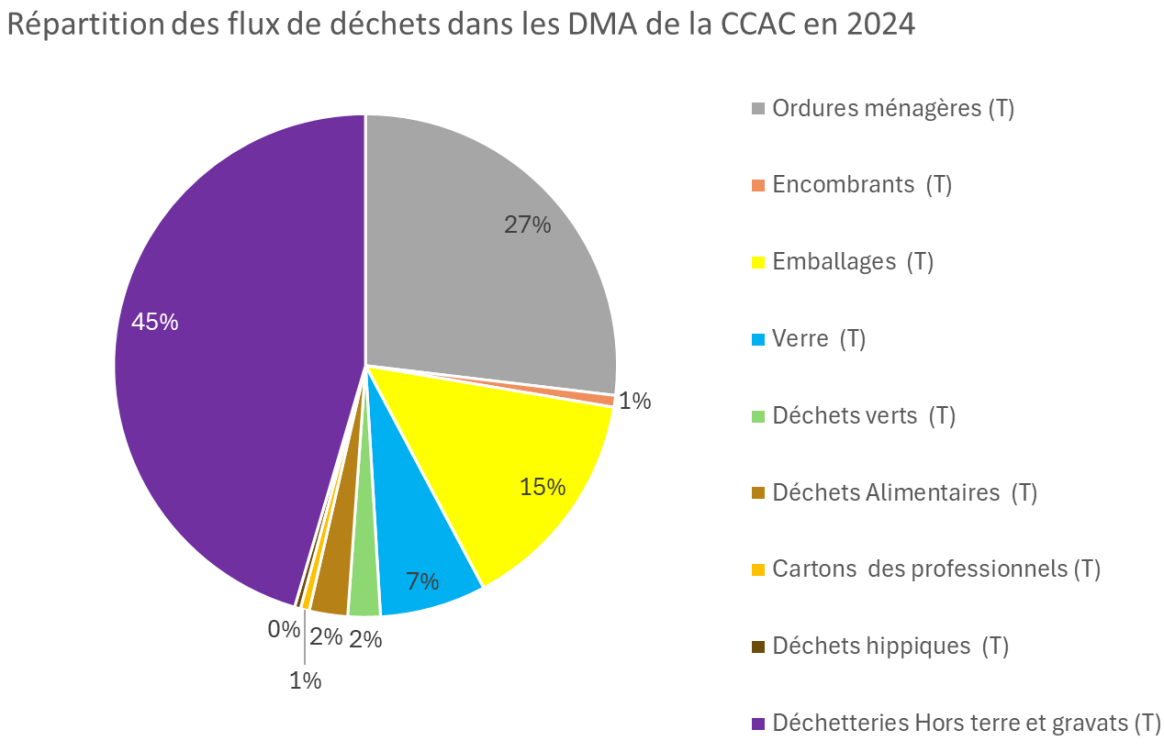

Figure 22 : Répartition des flux de déchets dans les DMA de la CCAC en 2023 (Source : CCAC)

On remarque que la majorité des flux majoritaires présents dans les DMA sont les déchets de déchetteries hors terre et gravats (45%), les ordures ménagères (25%) ainsi que les emballages (15%).

3. Comparaison entre les tonnages actuels de la CCAC et les objectifs fixés dans l'ancien PLPDMA (2020/2026)

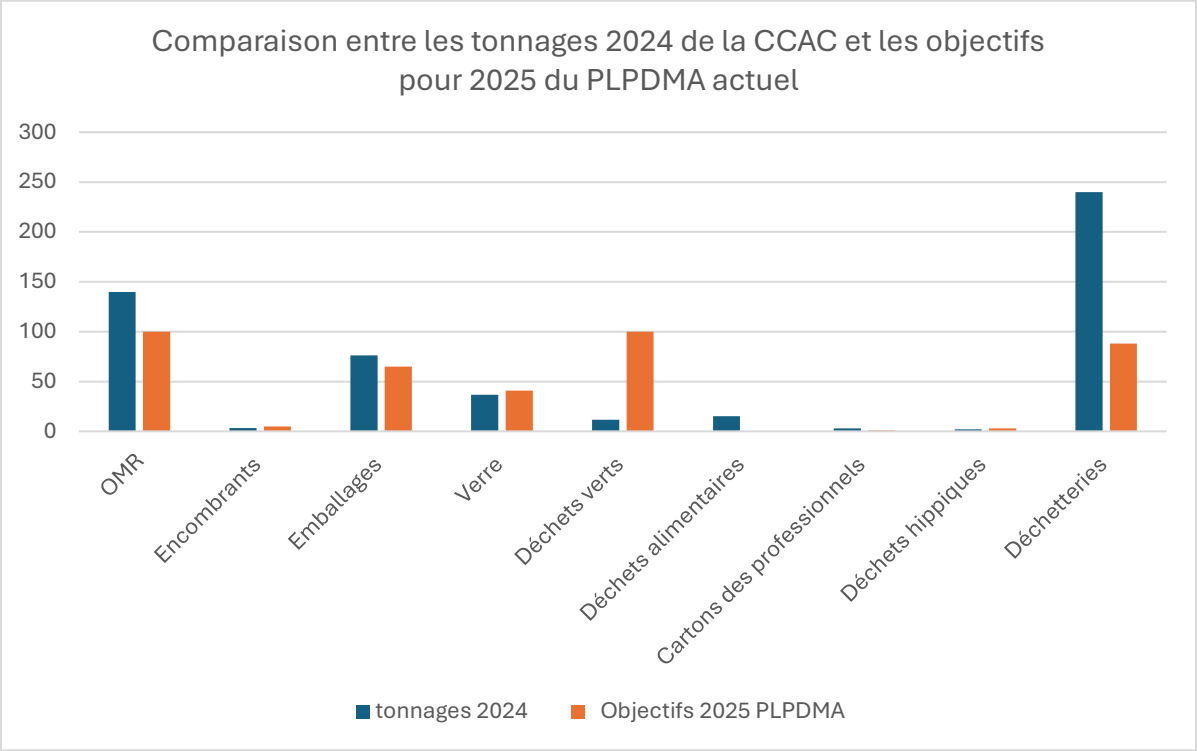

Figure 23 : Comparaison des tonnages 2024 de la CCAC avec les objectifs énoncés dans le PLPDMA de 2020 à 2026 (Source : CCAC)

Le PLPDMA de 2020 à 2026 fixait des objectifs à atteindre en termes de tonnages pour la CCAC. A titre de comparaison, on remarque que les tonnages de 2024 sont assez proches des objectifs fixés dans le premier PLPDMA. La première version du plan était assez ambitieuse, ce qui peut expliquer les différences de tonnages. De plus, on constate que pour les déchets verts ainsi que pour les déchets alimentaires les tonnages s'écartent des objectifs fixés. En effet, cela est dû, d'une part pour les déchets verts à la réorganisation de la collecte en 2022 et d'autre part pour les déchets alimentaires dont la collecte n'existait pas encore à la rédaction du premier PLPDMA.

4. Comparaison avec les productions de différents territoires

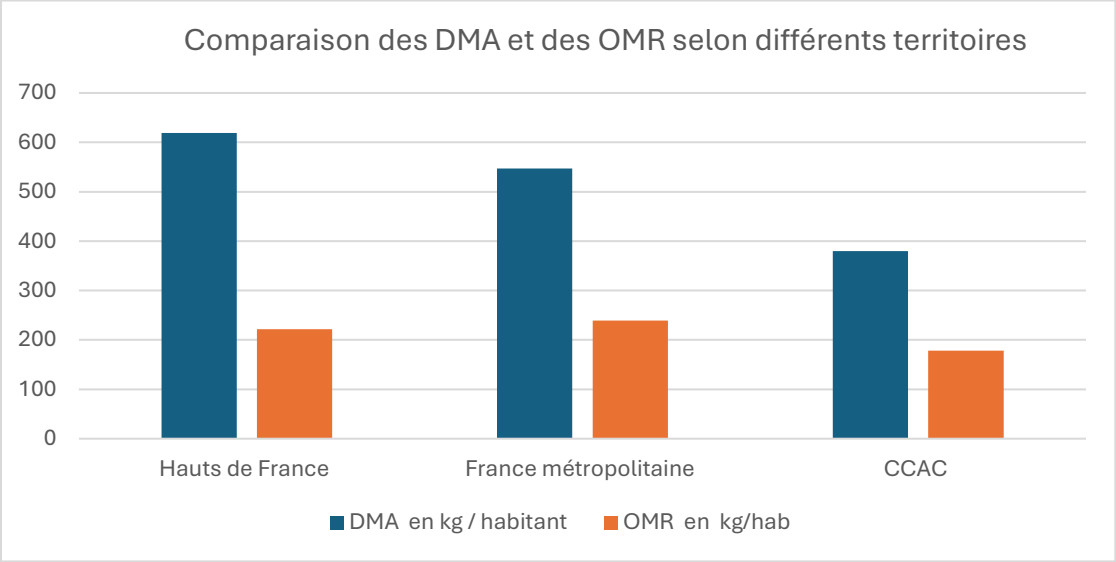

Figure 24 : Comparaison des DMA et des OMR selon différents territoires avec la CCAC (Source : INSEE)

On constate que la production de DMA ainsi que d'OMR de notre territoire est inférieure à celle de la région des Hauts de France et celle au niveau national. Cela traduit les efforts effectués par la CCAC sur la réduction de ces tonnages de part une communication efficace et une prévention auprès de ces habitants ainsi que le levier majeur qu'est la tarification incitative sur notre territoire. Nous ne pouvons oublier le fait que notre territoire est ce que l'on peut définir comme « mixte rural » et ne génère pas le même type ou la même quantité de déchets que des territoires « urbains » beaucoup retrouvés en Ile de France par exemple.

5. Focus sur les catégories de déchets en déchetteries

Les deux déchetteries de notre territoire sont la propriété du SMDO qui en est aussi l'exploitant.

La déchetterie de Lamorlaye est la plus fréquentée de l'Oise avec 72 203 visites en 2024, la déchetterie de Plailly, quant à elle a atteint 28 583 visites en 2024.

Il est à noter que Le SMDO a conventionné avec le syndicat de collecte et traitement voisin du Val d'Oise, le SIGIDURS (Syndicat du Nord-Est du Val d'Oise) pour offrir un accès aux habitants de Saint-Witz et Survilliers. Cette ouverture permet d'accroitre la fréquentation de la déchetterie de Plailly, située à l'extrême est du département de l'Oise. De plus on compte une moyenne annuelle de 276 kg par habitant (contre 249 kg/hab en 2022) et de 113 kg par visite (contre 116 kg en 2022) de déchets apportés.

Les déchets du Tout Venant Enfouissable (TVE) est la catégorie de déchet la plus importante sur la déchetterie de Lamorlaye.

De plus, on remarque également sur les graphiques ci-dessous que les déchets verts représentent près d'1/3 des déchets apportés en déchetterie, notamment sur la déchetterie de Plailly où ils représentent le flux majoritaire. La présence grandissante des déchets verts en déchetterie s'explique par la réorganisation de la collecte des déchets verts en 2022.

En effet, le territoire de l'Aire Cantilienne est un écrin de verdure avec des parcelles végétalisées, les habitants font donc face à cette problématique de déchets verts.

Pour réduire cet apport en déchets verts en déchetterie, il est primordial d'inciter les habitants à les réduire à la parcelle et utiliser des méthodes telles que la tonte douce, le paillage ou encore le broyage.

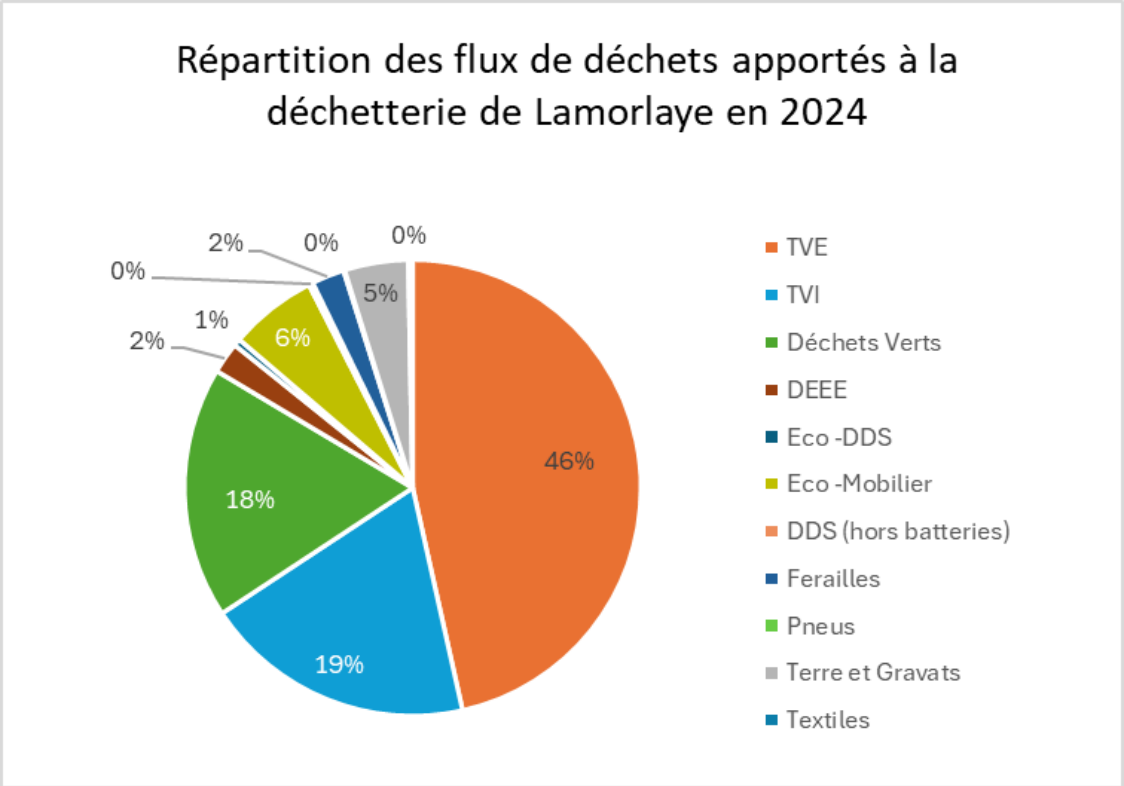

Figure 25 : Répartition des flux de déchets apportés à la déchetterie de Lamorlaye en 2024 (Source : CCAC)

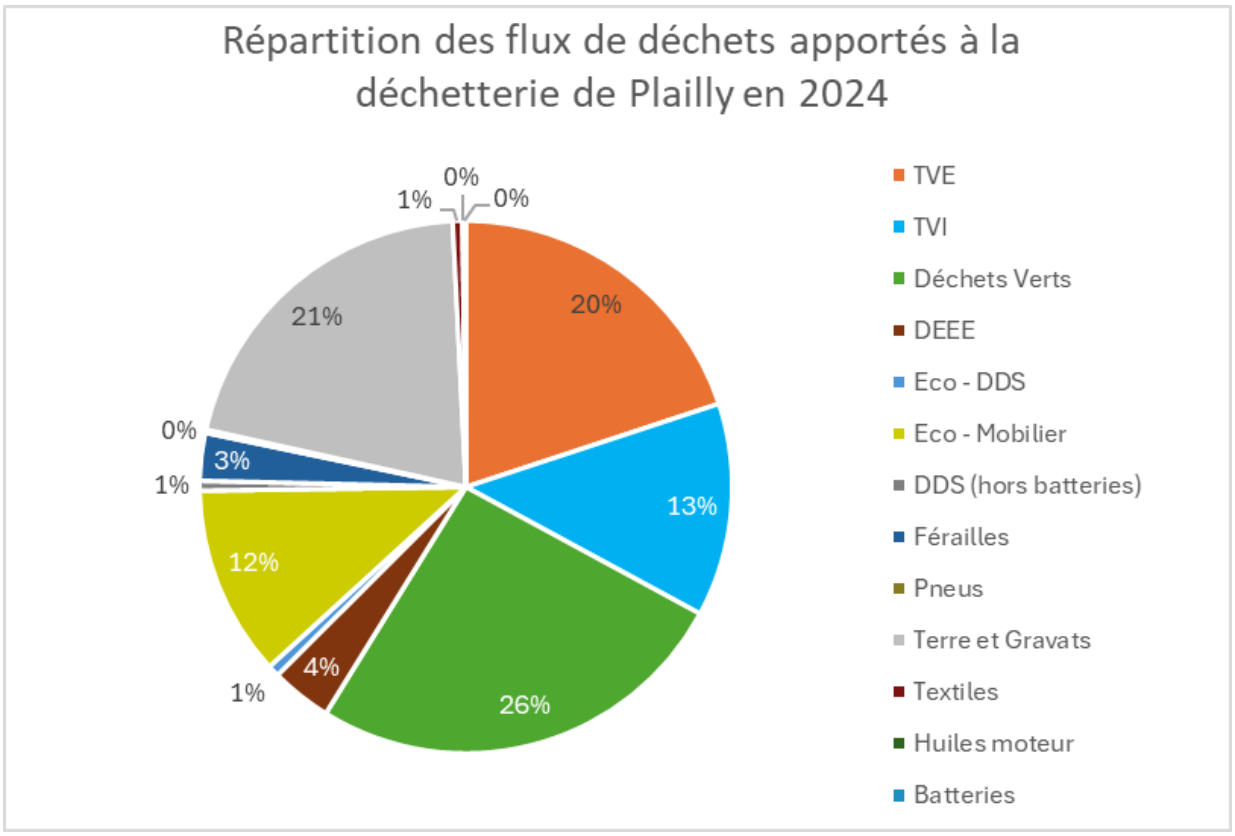

Figure 26 : Répartition des flux de déchets apportés à la déchetterie de Plailly en 2024 (Source : CCAC)

6. Focus sur la composition des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères et résiduelles (OMR) sont des déchets non recyclables, produits par les ménages qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets constitue la poubelle grise.

Les OMR étant plus représentées dans la production de déchets en 2024 (en ne comptant pas les déchetteries), il semble primordial de connaître leur composition détaillée, afin d'identifier les gisements de déchets à réduire en priorité dans le cadre du PLPDMA.

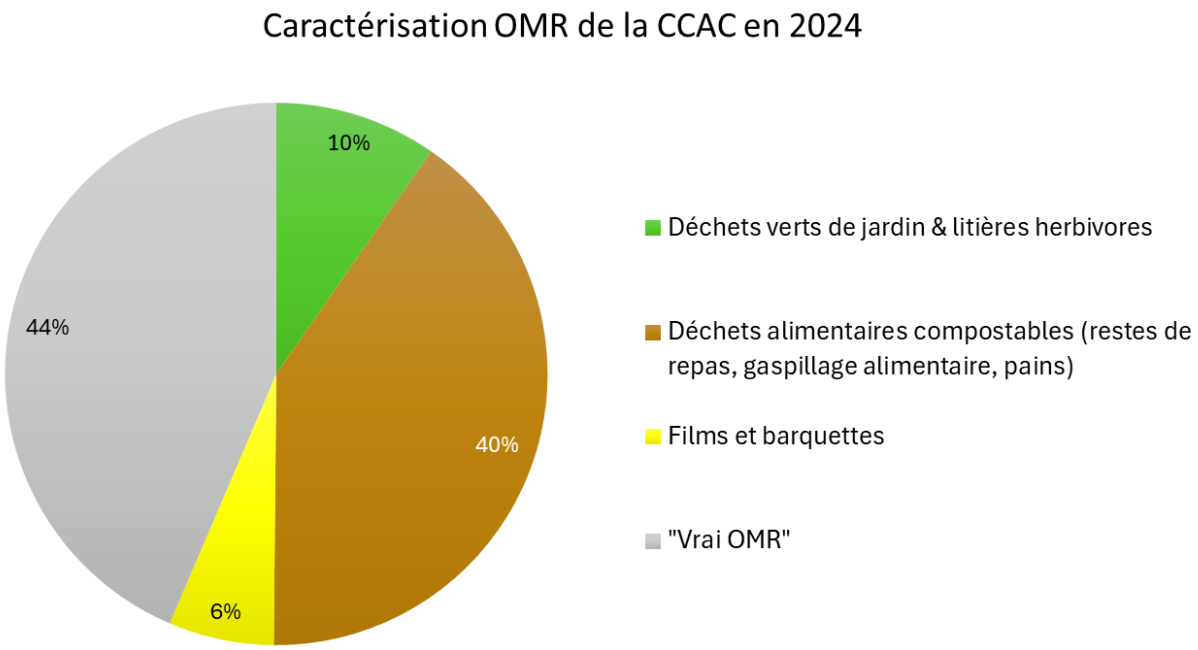

Figure 27 : Caractérisation des ordures ménagères et résiduelles (OMR) en 2024 de la CCAC (Source : CCAC)

Nous constatons que 56 % des déchets présents dans la poubelle grise peuvent être valorisés.

Parmi ceux-ci, 40 % sont des déchets alimentaires compostables qui se retrouvent dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), malgré la mise en place d'une collecte dédiée aux déchets alimentaires depuis 2022. De plus, une proportion significative de déchets verts et d'emballages plastiques a été identifiée. On voit l'augmentation des déchets verts dans les OMR par rapport aux caractérisations menées en 2019. En effet, il semble que la réorganisation de la collecte à partir de 2022 soit à l'origine de cette augmentation.

Cela souligne la nécessité d'accompagner les actions de prévention par de nouvelles initiatives de sensibilisation auprès des habitants de la CCAC concernant le tri des déchets.

On constate que la part des emballages présente dans les OMR est en baisse. Cette tendance est dû au geste de prévention, à l'écoconception et également l'inflation qui impacte les consommateurs et modifie leur façon de consommer. En effet, face à la hausse des prix des produits alimentaires et des biens de consommation, de nombreux ménages privilégient désormais la préparation de repas faits maison plutôt que d'opter pour des plats prêts à l'emploi.

D. Actions menées par la CCAC en faveur de la réduction des déchets

1. Optimisation de la RIEOM

La redevance incitative a été le levier majeur pour contribuer à la baisse de la production totale de déchets sur l'Aire Cantilienne. En effet, les collectes sélectives associées telles que la collecte des déchets alimentaires, des emballages, des déchets verts… ont désengorgé le bac gris à ordures ménagères et réduit son volume et donc ont permis de maîtriser la facturation à l'habitant.

Cependant, depuis quelques années, on remarque une hausse de la tarification incitative. En effet, les différents facteurs ci-dessous expliquent cette augmentation :

- La hausse des coûts de l'énergie des centres de tri et de valorisation (processus de traitement des flux)
- L'augmentation des coûts des marchés de collecte
- La facture carburant des camions-bennes
- La forte augmentation depuis quatre ans de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidée par le gouvernement et payée par les collectivités.
- La taxe sur les déchets valorisés par incinération augmente également, elle est passée de 15€ à 23€ par tonne entre 2019 et 2024 et continuera à augmenter les prochaines années.
- L'augmentation des matières premières, le prix des bacs ou les sacs plastiques subissent également l'inflation.

Malgré cela, la mise en place effective de la RIEOM en 2016 sur le territoire de la CCAC reste un levier majeur puis ce qu'elle a permis de passer de 212,64 kg/hab/an en 2016 à 140 kg/hab/an d'OMR en 2024. Ce qui représente une baisse remarquable de 72,64 kg sur 8 ans. Ces données confirment l'efficacité de la RIEOM.

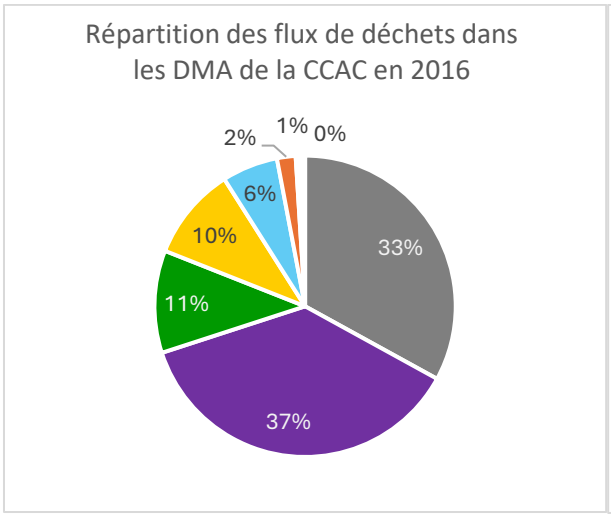

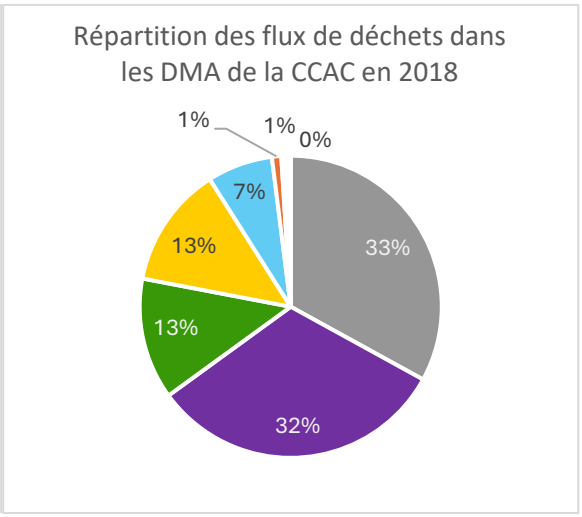

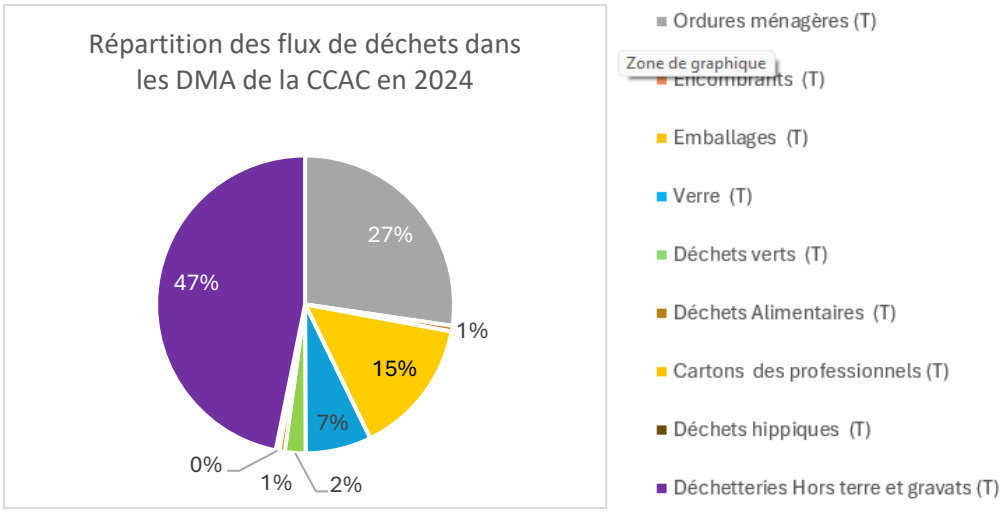

Figure 28 : Répartition des DMA entre 2016, 2018 et 2024 (Source : CCAC)

On remarque qu'au fil des années, les déchets sont de mieux en mieux triés par les habitants de la CCAC.
On constate que le flux majoritaire des DMA quelques soit les années est le flux « déchetteries hors gravats » notamment dû au poids beaucoup plus important de ces déchets par rapport aux autres.
En outre, on remarque une baisse des OMR, une hausse du tri des emballages, une stabilisation du verre, une baisse des déchets verts dû à la réorganisation du service en 2022.

2. Pilotage des actions de prévention

La prévention est portée par différents acteurs de la CCAC. En effet, elle doit être menée par les différents services, selon les actions propres à chaque pôle. En outre, la prévention est plus particulièrement menée par le pôle Transition Ecologique.

De plus, le pôle Transition Ecologique mène de nombreuses actions sur le terrain tout au long de l'année chapotées par la chargée de mission et la chargée d'animation. L'Aire Cantilienne propose :

- Des ateliers auprès du grand public sur différents thèmes tels que le tri et la valorisation des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire, le réemploi du textile, la fabrication maison responsable de lessive. Ces ateliers peuvent se tenir dans les locaux de la CCAC ou dans les différentes communes souhaitant les accueillir.

- Des animations auprès des scolaires et périscolaires : dans les écoles et collèges du territoire ou lors de kermesses et sorties scolaires. Les animations ont pour but d'éduquer les enfants au tri et à la prévention des déchets, au gaspillage alimentaire, au compostage.

- Des suivis auprès des établissements de restauration collective afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Des formations auprès des professionnels qui le souhaitent, tels que les restaurants et hôtels dans le but de les accompagner et de les former notamment aux gestes de tri qui peuvent être compliqués à appliquer pour le personnel de cuisine.

- Des sensibilisations auprès des habitants en pied d'immeuble en collaboration avec les bailleurs sociaux dans le but d'informer et de sensibiliser les usagers d'habitats collectifs aux consignes de tri et à la prévention.

- Des visites du centre de tri et de valorisation du SMDO à Villers Saint Paul auprès du grand public, des visites du jardin aquaponie sur le site de Jaden à Chantilly.

- Le Repair Café itinérant de l'Aire Cantilienne : les bénévoles de Créneau Emploi se déplacent sur toutes les communes de la CCAC afin de réparer et donner une seconde vie aux objets des cantiliens.

- Des stands de sensibilisation à la prévention et au tri sélectif lors de manifestations communales ou lors des Repair Café itinérants sur l'Aire Cantilienne.

- Le forum de la Transition Ecologique qui se tient chaque année, ayant pour but de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux et de promouvoir tous les acteurs publics, et associatifs du territoire.

Au total, sur l'année 2024, la sensibilisation effectuée par la CCAC a permis de toucher 1630 personnes.

De plus, depuis 2018, on compte en moyenne 1680 personnes sensibilisées par an.

a) Le compostage collectif

Le compostage est une manière de réduire ses résidus de jardin et de les valoriser à la parcelle. C'est pourquoi la CCAC incite ses habitants à effectuer le geste de compostage, tant au niveau individuel qu'au niveau des sites de compostage collectifs. Afin que les habitants puissent produire et utiliser un compost de qualité, la CCAC propose des formations au compostage et des démonstrations des différents sites de compostage collectifs existants.

En effet, depuis 2020, la CCAC a fait le choix de pérenniser les sites de composteurs collectifs expérimentaux déjà mis en place par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France.
Ainsi, la CCAC a continué le développement du réseau de compostage partagé ces dernières années. Ces sites sont majoritairement installés en résidences collectives.

En plus faible proportion, quelques composteurs sont implantés en établissements autonomes (restauration collective, groupe scolaire…) et en quartier de proximité. Ils coexistent parfois avec des bacs de collecte de déchets alimentaires, équipement complémentaire à la pratique du compostage.

Les agents de l'Aire Cantilienne suivent le bon fonctionnement des sites existant en livrant le broyat utilisé en matière sèche, indispensable à la pérennité des sites. Ils effectuent ponctuellement des diagnostics afin de vérifier l'apport, contrôler la qualité du compost. L'équipe fournit également les signalétiques et des composteurs de remplacement si nécessaire.

En 2024, le territoire de la CCAC comprenait 15 sites de composteurs collectifs en résidences, 5 sites de composteurs de proximité, 2 composteurs en établissement autonome, ainsi que 2 cimetières équipés. Au cours de l'année, la CCAC a équipé de 8 nouveaux établissements scolaires en composteurs qui bénéficient désormais d'animations.

b) Le Rep'Aire au vert

En 2022, La communauté de commune de l'Aire Cantilienne, associée à Créneau Emploi, a mis en place un Repair Café itinérant sur son territoire, le « Rep'Aire au vert ». Il s'agit d'un évènement ponctuel consacré à la réparation d'objets, organisé localement sous forme d'atelier. Le réseau est essentiellement composé de bénévoles. Ces derniers étaient 7 au démarrage de l'action et sont passés à 20 en 2023 !
De nombreuses réparations sont possibles, mais aussi des conseils pour l'entretien et l'auto-réparation des objets amenés comme les petits électroménagers, vélos, jouets, vêtements, informatique, téléphonie… Il n'y a cependant pas d'obligation de résultat. L'entrée est ouverte à tous et gratuite.
Grâce à l'engagement de ces bénévoles, 10 repair café ont pu être organisés en 2024 au sein des communes de Mortefontaine, Vineuil Saint Firmin, Plailly, Chantilly, La Chapelle en Serval, Coye la Forêt, Avilly Saint Léonard, Gouvieux, et Apremont. Au-delà des salles communales, d'autres établissements privés ont sollicité le Repair café comme l'EHPAD des Cèdres ou le parc Astérix à Plailly.

En 2024, ce sont environ 180 objets qui ont été réparés parmi l'ensemble des objets amenés par les habitants, soient environ 750 kg de déchets détournés en réemploi plutôt que d'être jetés.
En moyenne entre 2022 et 2024 se sont près de 700 kg de déchets qui sont détournés par an.

c) Le forum de la transition écologique « Aire au vert »

Le forum de la transition écologique est devenu un rendez-vous incontournable sur notre territoire. En effet, tous les ans, la CCAC organise le forum « l'Aire au vert » en conviant ses partenaires du territoire ainsi que les cantiliens.
Cet évènement a pour objectif de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, et d'accompagner le changement de comportement de chacun au quotidien.

Les thématiques abordées sont nombreuses et diversifiées telles que : la réduction des déchets, la mobilité douce, la sobriété énergétique, la préservation de l'eau, la protection de la forêt, la qualité de l'air…
En 2024, on a compté 200 visiteurs au forum de la transition écologique.

d) Le projet de recyclerie

La CCAC avait pour projet l'implantation d'une recyclerie à Lamorlaye sur des terrains acquis pour l'occasion.
Faute de subventions obtenues, le projet de recyclerie a été arrêté au stade permis de construire.
La CCAC est malgré tout toujours engagée à développer le réemploi sur son territoire et espère développer une « boutique réemploi » pour donner une seconde vie aux objets afin de détourner des déchets.
Depuis, en 2025, la CCAC a eu l'opportunité d'adhérer à Sud Oise Recyclerie (SOR) qui souhaite étendre son périmètre d'actions. Ce nouveau partenariat poursuit comme objectif de favoriser le réemploi sur le territoire, sensibiliser les habitants au travers d'animations et de leur recyclerie mobile. Il sera également proposé des opérations en fin de brocantes auprès des communes.

e) Les aides à l'achat

L'Aire Cantilienne offre la possibilité à ses usagers de bénéficier aux différentes aides à l'achat financées par la CCAC. Ces aides à l'achat permettent aux habitants de réduire leurs résidus de déchets de jardin à la parcelle tout en respectant l'environnement. Les aides proposées sont les suivantes :

- L'aide à l'achat d'un composteur à hauteur de 50% du montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 50 €.
- L'aide à l'achat d'un kit d'adaptation mulching à hauteur de 50% du montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 50 €.
- L'aide à l'achat d'une tondeuse mulching à hauteur de 50% du montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 100 €.
- L'aide à l'achat d'un broyeur à végétaux à hauteur de 50% du montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 150 €.
- Autres achats d'équipements de réduction fermentescible des déchets (lombricomposteur, broyeur de cuisine…) à hauteur de 30% de la dépense engagée et dans la limite d'un plafond de 100 €.

En 2024, une nouvelle aide à l'achat a vu le jour : l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à hauteur maximale de 50 €.

Cette aide permet aux habitants de valoriser leur ressource en eau en plus des différentes possibilités de valorisation de leurs résidus de jardin.

Sur la période de 2021 à 2024, on compte près de 230 demandes accordées pour un montant de près de 12 000 € versés par la CCAC.

f) Animations grand public

La sensibilisation est un enjeu majeur pour la CCAC. C'est pourquoi la CCAC a fait le choix de proposer différentes animations à destination du grand public afin de le sensibiliser face aux enjeux de développement durable. Une chargée d'accueil et d'animation est d'ailleurs dédiée à cette tâche.
Environ 270 personnes ont ainsi été formés ou sensibilisés au compostage, au tri et à la réduction des déchets. L'Aire Cantilienne était présente notamment à « Lamorlaye Plage », à Apremont, à la réunion de quartier de Vineuil Saint Firmin, à la fête de l'environnement de Gouvieux ou encore en maison de retraite et à la médiathèque de Chantilly.

g) Animations scolaires

Les enfants sont moteurs d'une société engagée et consciente des problématiques environnementales et constituent notre avenir. C'est pourquoi il est primordial de les sensibiliser et de les impliquer face aux enjeux environnementaux et à l'urgence d'adopter les bonnes pratiques.
En effet, dans le cadre de son engagement en matière de transition écologique, la CCAC sensibilise le jeune public de son territoire à la préservation de son environnement privilégié au travers d'animations ponctuelles et ludiques. Les établissements scolaires du territoire doivent s'inscrire afin de participer aux différentes sensibilisations proposées et animées par la chargée d'animation.

Les animations abordent différents thèmes, tels que :

- Le cycle des déchets
- Le gaspillage alimentaire
- Le compostage

Elles peuvent également prendre la forme de visites auprès de partenaires locaux :

- La visite du jardin aquaponique de JADEN, de sa gestion en permaculture
- La visite de la forêt de Chantilly : son histoire, ses usages et son avenir
- La visite du centre de tri et de valorisation du Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO)

L'organisation d'ateliers est également possible, notamment pour les périscolaires, tels que :

- Atelier fabrication de papier recyclé
- Atelier fabrication de sa propre lessive

La CCAC intervient également lors d'évènement tels que Hauts de France Propres, en partenariat avec la région Hauts-de-France, le principe est de participer au ramassage de déchets proche de l'établissement scolaire des enfants.

Au cours de la période 2021-2024, c'est près de 3000 élèves qui ont été sensibilisés par les animations organisées par la CCAC, soit une moyenne de 710 élèves par an.

D'ici fin 2025, ce programme pédagogique va être enrichi avec de nouveaux partenariats par la mise en place de nouvelles animations et de visites réalisées avec l'appui de Sud Oise Recyclerie, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées (SICTEUB) et le Pavillon de Manse. Les thématiques abordées seront principalement la préservation de la ressource en eau et le réemploi.

h) La lutte contre le gaspillage alimentaire

L'Aire Cantilienne, dans sa démarche de prévention accorde une importance majeure à la lutte contre le gaspillage alimentaire. A cet effet, des campagnes sont menées dans plusieurs cantines d'établissements scolaires du territoire. Un diagnostic de cantine est réalisé par un agent de nos services. L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner le personnel et les enfants dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. En effet, il s'agit de mettre en place une méthodologie pour la pesée des déchets et l'accompagnement de l'établissement dans l'analyse des résultats.
Suite à cela, des mesures ont été mises en place dans les cantines scolaires afin de réduire ce gaspillage alimentaire telles que l'adaptation des menus pour plaire d'avantage aux enfants, le système de « petites et grandes faims » afin que les élèves puissent manger selon leur faim, le gâchimètre pour sensibiliser les élèves ou encore le fait de proposer le pain en dernier en exposition. Ainsi, nous avons pu sensibiliser des établissements scolaires tels que l'école Marvingt à Lamorlaye, l'école du Bois Saint Denis et Coq Chantant à Chantilly ainsi que l'Institut Saint Dominique à Mortefontaine par exemple. La CCAC souhaite étendre cette opération à d'autres d'établissements scolaires à l'avenir.

i) La collecte des déchets alimentaires

En 2022, la CCAC a mis en place la collecte des déchets alimentaires. Il existe deux types de collectes inclues dans la part fixe de la RIEOM : la collecte en porte à porte de la poubelle marron ou la collecte en point d'apport volontaire via des abris bacs mis en place sur le territoire.
Depuis sa mise en place, cette collecte spécifique est une action majeure pour le territoire toutefois, cette valorisation n'influe pas directement la baisse des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette nouvelle collecte permet ainsi de réduire la part des déchets alimentaires dans les ordures ménagères, constituant un véritable levier pour réduire les tonnages et atteindre nos objectifs.

j) L'appel à projet transition écologique

La CCAC souhaite aller plus loin dans l'accompagnement de ses usagers vers une transition écologique efficiente, en soutenant les **structures associatives et économiques** de son territoire dans leur investissement autour d'un projet environnemental innovant.

Ce soutien porte sur plusieurs thématiques liées aux compétences de la communauté de communes :

- La mobilité douce
- La réduction des déchets
- La préservation de la ressource en eau
- ➢ La réduction de la consommation d'énergie

Les projets portent sur l'acquisition d'équipements, d'ouvrages, la sensibilisation ou l'animation d'évènementiels. De plus, l'enveloppe allouée à cet appel à projets en 2025 était de **20 000 euros TTC.** Les projets retenus se sont vus attribuer une subvention sur présentation de justificatifs.

Le conseil communautaire du 2 juillet 2025 s'est prononcé sur l'attribution des subventions selon les projets retenus. Enfin, selon le succès de cette action et de son impact, la CCAC décidera de sa reconduite.

k) Les éco-évènements

La CCAC a initié d'accompagner certaines manifestations à réduire leurs déchets. En 2025, un travail a été entrepris avec le festival TSF Jazz. De plus, le SMDO fournit des kits de sensibilisation éco-responsables prévus à cet effet.

Ateliers de travail et consultation du public

La mise en place d'un PLPDMA sur un territoire nécessite de s'appuyer sur de nombreux partenaires et relais pour mener des actions de préventions des déchets. Dans le cadre de la révision du PLPDMA, il est important de consulter nos partenaires ainsi que le public.

A. Ateliers de travail avec les partenaires

Pour donner suite à la révision du diagnostic initial, deux grandes thématiques de travail sont ressorties de cette analyse.
La CCAC a donc animé deux ateliers collaboratifs avec ses partenaires au travers de la CCES (Commission Consultative d'élaboration et de Suivi) afin d'échanger sur différents sujets et proposer des idées d'actions pour enrichir le nouveau plan d'actions du PLPDMA.

Les 2 thématiques abordées étaient :

- <u>La réduction des biodéchets :</u>

Pour donner suite au bilan de cet atelier, ressortent les idées suivantes :

- Axer sur la communication auprès des habitants de la CCAC afin de réduire les biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) avec des campagnes ciblées et l'organisation d'ateliers.
- Accompagner les professionnels face aux problématiques rencontrées de lutte contre contre le gaspillage alimentaire et plus largement de collecte de déchets alimentaires.
- Pérenniser les aides à l'achat et revaloriser leurs montants.
- Mettre en place une nouvelle aide à l'achat à destination des communes pour l'achat d'un broyeur à destination des habitants.
- Former les agents de restauration collective à la problématique du gaspillage alimentaire.

- <u>Favoriser le réemploi :</u>

Pour donner suite au bilan de cet atelier, ressortent les idées suivantes :

- Communiquer auprès des habitants afin qu'ils aient connaissance des possibilités qui s'offrent à eux en termes de réemploi.
- Le textile, les jouets et les équipements sportifs semblent être les objets qui ont un gros potentiel de réemploi sur le territoire. Des actions opérationnelles pourraient être développées, notamment au travers des vestiaires municipaux et lors des forums d'associations.
- Formation des gardiens de déchetterie au réemploi afin de guider les usagers vers des filières plus adaptées.
- Développement de la recyclerie mobile au sein d'autres manifestations que le Repair Café afin de toucher un public plus vaste.
- Mise en place d'une Outil-o-thèque visant à proposer au plus grand nombre des objets occasionnels et dispendieux, afin de lutter contre une surconsommation.
- Promouvoir le bonus réparation.

- Valoriser des associations locales et applications promouvant le réemploi.

Ces ateliers ont permis à la collectivité d'aborder certaines problématiques ou réticences sur les axes de travail majeurs comme la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces ateliers ont également permis de pouvoir identifier les futurs partenaires qui pourront accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du plan d'actions. La démultiplication des partenaires et relais permet d'amplifier la communication autour de la thématique de la prévention des déchets.

B. Consultation du public

Il est primordial pour la CCAC de consulter ses habitants afin de les impliquer dans la vie de la communauté de communes.
Pour cette révision du PLPDMA, les habitants de l'Aire Cantilienne sont en partie représentés au travers des associations environnementales du territoire présentes lors des ateliers collaboratifs. Toutefois, le plan d'actions révisé du PLPDMA a été mis à disposition des usagers via une publication sur le site internet de la CCAC dédié à la transition écologique : aireauvert.fr. L'objectif est de recueillir les remarques afin d'améliorer le plan d'actions grâce la contribution du public.

Objectifs et orientations stratégiques

Le diagnostic technique du territoire de la CCAC a permis d'identifier en priorité les gisements à réduire : les encombrants, les ordures ménagères résiduelles, sont les déchets les plus couteux à traiter.
Les gravats, bien que quantitativement importants, ne rentrent pas dans les objectifs stratégiques fixés par la CCAC.
Grâce à des campagnes de caractérisation portant sur les ordures ménagères de la CCAC, nous avons constaté des tonnages importants de déchets verts, de déchets alimentaires, ainsi que de piles et de PAM pouvant présenter une nocivité.
C'est pourquoi, au vu du constat menée, la CCAC a fait le choix stratégique d'orienter son plan d'actions, notamment au travers de deux axes : favoriser le réemploi ainsi que réduire les biodéchets afin d'accompagner ces habitants dans la réduction de leurs déchets.

A. Objectif global

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne s'est fixée comme objectif global de réduire la quantité de DMA produits par habitant de **29% en 2025 par rapport à 2018**, année de référence. Cela équivaut à une réduction de 161kg/habitant en 6 ans.

La CCAC a donc fait le choix d'avoir des objectifs ambitieux pour les 6 premières années de mise en œuvre du premier PLPDMA :

Ratio en Kg/hab/an	**2010**	**2018**	**2020**	**2022**	**2023**	**2024**	**Objectif 2025 kg/hab/an**	**% évolution réduction 2020-2025 (*Années de référence 2018 et 2024*)**
Ordures ménagères	303	188	179	153	142	**140**	**100**	**- 25 %**
Emballages	42	74	77	81	77	**76**	**65**	**+ 2 %**
Verre	29	38	39	40	36	**36**	**41**	**+ 5 %**
Déchets verts (PAP + déchetteries)	106	141	80	91	93	**94**	**100**	**- 33 %**
Déchetteries (hors terre et gravats /déchets verts)	94	116	111	134	134	**138**	**88**	**+ 19 %**
Encombrants sur RDV	19	7	5	4	4	**3**	**5**	**- 57 %**
Déchets Alimentaires				6	13	**15**		
TOTAL	564	564	491	509	499	**502**	**403**	**- 11%**

Figure 29 : Tableau de l'évolution des tonnages et des objectifs des DMA

Malgré le fait que l'objectif final ne soit pas atteint, le ratio de réduction global des DMA de moins 11 % est satisfaisant. **Des efforts restent à mener sur la mise en œuvre du prochain PLPDMA.**

Les objectifs du nouveau PLPDMA devront continuer dans cette lignée mais devront être plus réalistes, notamment au niveau de la baisse des OMR. C'est pourquoi il est proposé de **réduire de 5% d'ici 2032 les Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à l'année de référence 2024.**

Dans le détail, ci-dessous les objectifs nouvellement fixés de réduction des DMA pour la mise en place du nouveau PLPDMA (2026/2032) par rapport à 2024 (année de référence du diagnostic) :

Ratio en kg/hab/an	2010	2024 kg/hab/an	Objectif 2032 kg/hab/an	% de réduction 2024-2032	% de réduction 2010-2032
Ordures ménagères	**303**	**140**	**124**	**-11%**	**-59%**
Emballages	**42**	**76**	**72**	**-6%**	**71%**
Verre	**29**	**36**	**34**	**-6%**	**17%**
Déchets verts (PAP + déchetteries)	**106**	**94**	**90**	**-4%**	**-15%**
Déchetteries (hors terre et gravats /déchets verts)	**94**	**138**	**130**	**-6%**	**38%**
Encombrants sur RDV	**19**	**3**	**1**	**-67%**	**-95%**
Déchets Alimentaires		**15**	**25**	**67%**	
TOTAL	**564**	**502**	**476**	**-5%**	**-16%**

Figure 30 : Tableau des objectifs du PLPDMA des tonnages des DMA pour 2032

B. Orientations stratégiques

1. Travailler à la réduction des flux de déchets prioritaires sur le territoire

La CCAC souhaite travailler en priorité sur certains axes comme :

- Accentuer la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles, notamment en ce qui concerne les déchets alimentaires, les déchets verts, les PAM (Petits Appareils Ménagers / Piles) et les textiles présents dans les OMR.
- Réduire les quantités de déchets verts en développant des actions telles que le compostage, le mulching, le broyage ou encore la tonte différenciée des parcelles.
- Stabiliser puis réduire les quantités d'encombrants hors et issus des déchetteries grâce à la promotion d'actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et du don.

2. Sensibiliser le public à la réduction des déchets via la communication

La CCAC axe sur l'efficacité de sa communication afin de sensibiliser les habitants ainsi que les acteurs économiques du territoire à la réduction des déchets. En effet, la communication joue un rôle essentiel dans la réussite des initiatives de réduction des déchets. C'est pourquoi la CCAC souhaite rendre cette communication accessible sous toutes ses formes, qu'elle soit dématérialisée sur le site web de la CCAC, sur les réseaux sociaux ou bien sous forme de flyers,

d’affiches, d’articles et de banderoles. Celle-ci doit être efficiente et intergénérationnelle. Des animations et ateliers sont également proposés afin de toucher le plus grand nombre et de faire circuler l’information. Ainsi, on favorise l’adoption de comportements plus durables de la part des habitants.

Afin que le PLPDMA soit connu et intégré par chacun, il est primordial de mettre en place une communication ciblée et accessible.

3. Créer une dynamique territoriale autour de la réduction des déchets

Dans le cadre du PLPDMA, la CCAC s’est donné pour mission d’inciter et de promouvoir toutes nouvelles initiatives visant à réduire les déchets sur le territoire. Son objectif est que l’ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, collectivités, etc.) puissent être à la source des actions de réduction et devenir acteurs de projets en la matière.
D’ailleurs, c’est dans ce sens que la CCAC a lancé un appel à projet « Transition Ecologique » en 2024 pour soutenir les structures associatives et économiques de son territoire dans leur investissement autour d’un projet environnemental innovant.

I. Plan d’actions :

Afin de répondre efficacement à la nouvelle stratégie instaurée, le plan d’action du PLPDMA s’articule autour de 17 fiches actions, chacune conçue autour des axes stratégiques établis dans le PLPDMA. Ces actions mobilisent l’ensemble des acteurs concernés, afin de garantir une réponse pertinente et adaptée aux enjeux actuels du territoire.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Les axes thématiques du PLPDMA de la CCAC :

AXE 1 : Être exemplaire en matière de réduction des déchets

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs à la prévention et favoriser la visibilité de leurs efforts

AXE 3 : Utiliser les instruments économiques pour inciter à la prévention des déchets

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité

AXE 6 : Favoriser le réemploi et le marché de seconde main

AXE 7 : Réduire les déchets des entreprises

AXE 8 : Réduire la nocivité des déchets

Présentation des fiches-actions opérationnelles

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Actions :

Au sein de la collectivité :

Utiliser des gobelets réutilisables et des carafes d'eau lors des réunions, conseils communautaires…
Composter le marc de café après les réunions.
Achat d'une machine « à bulles » afin réduire les emballages de la collectivité.
Arrêt de fourniture de bouteilles d'eau individuelles.
Imprimer seulement si nécessaire.
Privilégier des repas non emballés lors de la pause déjeuner des agents (lunchbox individuelles).
Composter ses fins de repas et trier ses autres déchets.
Réutiliser les anciens outils de communications d'évènementiels (Bâches, fanions..)

Lors de manifestations :

Accompagner les communes, associations et autres organisateurs d'évènementiels sur la collecte des déchets lors de manifestations.
Sensibiliser les organisateurs et bénévoles avant l'évènement.
Mettre en place un kit « éco-responsable » afin de guider les organisateurs de l'évènement.

Cibles :

Communes, CCAC

Fiche 1 :
Être exemplaire en tant que collectivité territoriale

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☐	☐	☐

Partenaires et relais:

Communes
SMDO
Associations

Indicateurs :

Nombre de sensibilisation effectuées au sein des communes.

Nombre d'évènements couverts par une action éco-exemplaire.

Nombres de bâches/fanions réutilisés

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et augmenter la visibilité de leurs efforts

Actions :

Sur la forme :

La rendre accessible, ciblée, dynamique, encourageante et ludique.
Mettre en place des campagnes d'affichage sur des thèmes précis. (Exemple : La lutte contre le gaspillage alimentaire).
Utiliser les relais locaux (communes, associations et écoles).

Sur le fond :

Communiquer sur différents sujets ciblés en matière de réduction et prévention des déchets sur notre territoire par des messages courts et uniques.
Communiquer à travers différents canaux de diffusion pour cibler tous les publics et générations.
Intégrer la prévention dans le kit de bienvenue.

Cibles :

Tous usagers et partenaires de la CCAC

Fiche 2 :
Favoriser une communication ciblée et thématique

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Communes
Associations
Etablissements scolaires
Institutions publiques ou privées

Indicateurs :

Nombre de communication digitale sur la prévention (post réseaux sociaux, site internet)

Nombre de communication papier sur la prévention (bulletins communaux et intercommunaux)

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et augmenter la visibilité de leurs efforts

Actions :

Pratiquer une communication ciblée.

Etablir un partenariat avec les bailleurs ou les copropriétés concernées.

Faire des opérations/animations en pied d'immeuble ou porte à porte.

S'adapter au contexte local du quartier en trouvant les relais locaux.

Cibles :

Habitants des logements collectifs et gestionnaires

Fiche 3 :
Sensibiliser les logements collectifs

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Bailleurs et syndicats de gestion, gardiens
Copropriétés
Associations de quartier
Commerçants locaux

Indicateurs :

Nombre de foyers sensibilisés

Nombre d'opérations de sensibilisation

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et augmenter la visibilité de leurs efforts

Actions :

Promouvoir davantage le programme pédagogique des animations proposées par la CCAC auprès des établissements scolaires et des communes.

Sensibiliser les élèves des établissements scolaires demandeurs via des animations thématiques variées (compostage, cycle des déchets, gaspillage alimentaire…).

Faire des enfants, de véritables acteurs de la prévention afin qu'ils reproduisent les gestes appris dans leur quotidien.

Fournir des objets réutilisables utiles au quotidien des enfants et les accompagner dans leur démarche (gourdes, serviettes en tissus, boîte à goûter…)

Cibles :

Elèves, personnels en lien avec les établissements scolaires.

Fiche 4:
Sensibiliser le milieu scolaire et périscolaire

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Directeurs.ices d'établissements scolaires des communes de la CCAC
Personnels de restauration.
Enseignants.es, ATSEM.
Communes.
Centre de loisirs et responsables des services périscolaires.

Indicateurs :

Nombre d'élèves sensibilisés à la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, compostage, cycle des déchets…)

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 3 : Utiliser des instruments économiques

Fiche 5 :
Optimiser l'application de la tarification incitative

Actions :

- **Adapter la grille tarifaire de la RIEOM :**

Adapter positivement comme négativement le tarif variable de la RIEOM en fonction du tonnage de déchets collectés afin que chaque usager paie pour sa production réelle de déchets : tous flux confondus.

- **Rendre optionnels certains services moins utilisés ou de flux de déchets valorisables:**

collecte des déchets verts en PAP, collecte des encombrants sur RDV pour inciter à une meilleure gestion de la consommation de l'usager.

Cibles :

Tous usagers affiliés

Moyens :

Humain :	☒	☒	☐	☐
Financier :	☒	☒	☒	☒

Partenaires et relais:

Chambres consulaires
SMDO
Partenaires financiers

Indicateurs :

Nombre d'usagers affiliés

Production DMA en kg/hab

Tarif de la redevance

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Actions :

Faire la promotion des astuces quotidiennes (liste de course, adapter les quantités, cuisiner les restes, être vigilant sur les dates de péremption..)

S'inspirer des recettes « anti-gaspi » en partenariat avec un chef cuisinier afin de donner des idées aux usagers.

Mettre en place un défi citoyen afin de sensibiliser les habitants sur l'impact réel de leurs écogestes.

Promouvoir des applications afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cibles :

Particuliers

Fiche 6 :
Promouvoir les bonnes pratiques anti-gaspillage alimentaire

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☒	☒	☐

Partenaires et relais:

Associations
Communes
Chef(s) cuisinier(s)

Indicateurs :

Production de gaspillage alimentaire par habitants en kg/hab

Gaspillage de produits alimentaires encore emballés par habitants en kg/hab

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Actions :

Accompagner la commune dans sa démarche de diagnostic en analysant les quantités de gaspillage par enfant/adulte selon les menus.

Avec concertation de l'ensemble des acteurs, mettre en place des actions pour promouvoir la démarche auprès des enfants et des agents de restauration (gachimètre, assiettes petites ou grande faim, suppression des serviettes papiers , puis en fin de chaîne: compostage sur place des déchets alimentaires …

Cibles:

Services de restauration collective des établissements scolaires.
Service de restauration de structures collectives (ex. : AFASEC, EPHAD, …).

Fiche 7:
Réduire le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective scolaires

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☒	☒

Partenaires :

Communes: personnel communal ou délégataire, de restauration,
Personnel encadrant des enfants
Parents

Indicateurs :

Nombre d'établissements scolaires participant à la démarche

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Actions :

Recenser les problématiques des restaurateurs ainsi que des hôteliers concernant leur volume de biodéchets.

Cibler les restaurants et former le personnel de cuisine aux bons gestes.
Développer les partenariats locaux.

Valoriser une entreprise exemplaire et communiquer sur ses bonnes pratiques.

Promouvoir des applications luttant contre le gaspillage alimentaire.

Cibles :

Professionnels de la restauration gros producteurs

Fiche 8 :
Réduire le gaspillage alimentaire chez les professionnels du secteur

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☐	☐	☐

Partenaires et relais:

Chambres consulaires.
Entreprises.
Associations.

Indicateurs :

Nombre de professionnels accompagnés

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité

Actions :

Pérenniser les aides à l'achat et les promouvoir auprès de la population.

Revoir le montant des aides ainsi que la liste des équipements annuellement pour être incitatif.

Suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte.

Cibles :

Particuliers

Fiche 9 :

Inciter aux bonnes pratiques en matière de DV : compostage, broyage, mulching, paillage.

Moyens :

Humain :	☒	☐	☐	☐
Financier :	☒	☒	☒	☒

Partenaires et relais:

Communes
Jardins familiaux
PNR
Associations

Indicateurs :

Nombre de demandes d'usagers d'aides à l'achat acceptées

Montant en € d'aides à l'achat attribuées

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité

Actions :

Créer une nouvelle aide à l'achat «broyeurs » à destination des services des communes ou des associations de quartier de la CCAC.

L'équipement devra être utilisé à destination des habitants afin de valoriser leurs déchets verts en structurants réutilisables en paillis ou matière sèche pour le composteur.

Cibles :

Particuliers , établissements publics et entreprises du territoire ayant des espaces verts à entretenir.

Fiche 10 :

Favoriser le broyage de proximité quartiers ou communes

Moyens :

Humain :	☒	☒	☐	☐
Financier :	☒	☒	☒	☒

Partenaires et relais:

Communes
Jardins familiaux
Associations

Indicateurs :

Mise en place de l'aide (oui/non)

Nombre de demandes d'aides à l'achat acceptés

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité

Actions :

Développer le compostage de quartier et de pied d'immeuble.

Equiper de nouveaux sites selon la volonté et le besoin des résidences ou des communes.

Favoriser la mise en relation des usagers ainsi que l'entraide.

Désigner des référents compostage pour tous les sites, les former régulièrement.

Cibles :

Particuliers et communes

Fiche 11 :

Accroître l'accès au compostage sur le territoire

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Mairies.
Associations.
Bailleurs et copropriétés.

Indicateurs :

Nombre de sites de compostage partagés en service.

Nombre de sites de compostage partagés en établissement scolaire

AXE 6 : Favoriser le réemploi et le marché de seconde main

Actions :

L'implantation d'un local de stockage pour les dons d'objets destinés au réemploi.

Mise en place d'une boutique de « réemploi sur le territoire » afin de donner une seconde vie à nos objets.

Développement d'une recyclerie mobile afin de toucher un public plus vaste.

Cibles :

Tous

Fiche 12 :
Développer une structure de réemploi

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☒	☒

Partenaires et relais:

La SOR : Sud Oise Recyclerie
Toutes associations dédiées au réemploi
Partenaires privés et publics
Communes

Indicateurs :

Création d'un local ou d'une boutique (oui/non)

Poids de déchets détournés (tonnage réemploi via vente et dons) en kg/an

AXE 6 : Favoriser le réemploi et le marché de seconde main

Actions :

Mettre en place un catalogue d'animations/sensibilisations à proposer aux communes.

Ateliers couture et optimisation du textile.

Atelier réemploi et customing.

Atelier de fabrication de tawashi, cosmétiques…

Cibles :

Tous

Fiche 13 :
Organiser des ateliers zéro déchet

Moyens :

Humain :	☒	☒	☐	☐
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Associations
Ecoles
Communes

Indicateurs :

Nombre d'ateliers organisés
Nombre de participants

AXE 6 : Favoriser le réemploi et le marché de seconde main

Actions :

Pérenniser le réseau des bénévoles ayant une compétence en réparation.

Maintenir les journées autour du Repair café itinérant au sein de chacune des communes, ateliers de réparation.

Obtenir un local fixe pour accueillir les bénévoles et stocker le matériel.

Favoriser le lien social.

Cibles :

Tous

Fiche 14 :
Pérenniser le repair café itinérant

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Créneau emploi.
Communes
Associations
Chambres consulaires.
Etablissements publics
Réseau HDF des Repair Café

Indicateurs :

Nombre de repair café organisés

Nombre d'objets réparés

Poids de déchets détournés

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

AXE 6 : Favoriser le réemploi et le marché de seconde main

Actions :

Mise en place de collecte d'objets réemployables sur le territoire tels que le textile, les équipements sportifs ou encore les jouets.

Organiser des collectes de dons de ces objets à des personnes en ayant la nécessité (mise en place d'un espace gratuité).

Communiquer sur les initiatives locales (vestiaires collectifs…)

Favoriser le lien social.

Mise en place de ces collectes lors de manifestations déjà existantes.

Cibles :

Tous

Fiche 15 :
Mise en place de collecte/dons d'objets réemployables

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☒
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

Créneau emploi
Associations
Etablissements publics
Sud Oise Recyclerie (SOR)
Communes

Indicateurs :

Nombre d'opérations de dons ou de collecte organisées

Nombre d'objets collectés ou donnés

AXE 8 : Réduire les déchets des entreprises

Actions :

Sensibiliser les acteurs de la filière sur les déchets spécifiques produits.

Favoriser la consigne des emballages de nourriture et compléments alimentaires

Favoriser la réduction des conditionnements

Favoriser l'achat en vrac pour la paille/la sciure

Cibles :

France galop, écuries, toute structure en lien avec les activités « hippiques».

Fiche 16 :

Engager la filière équine du territoire dans la démarche de prévention de ses déchets

Moyens :

Humain :	☒	☒	☒	☐
Financier :	☒	☐	☐	☐

Partenaires et relais:

Association des entraîneurs de galop
France Galop
Chambre d'agriculture

Indicateurs :

Nombre de structures engagées

AXE 9 : Réduire la nocivité des déchets

Actions :

Diffusion des points de collecte (déchetteries) des piles et des PAM (Petits Appareils Ménagers) afin de réduire la dangerosité de ces objets lorsqu'ils sont jetés en OMr/EMB.

Communiquer de manière appropriée sur l'importance de traiter correctement ces déchets afin d'éviter les départs d'incendies dans les centres de traitement.

Développer davantage de points d'apport volontaire dans les communes et au sein de la CCAC en terme d'exemplarité.

Cibles :

Tous

Fiche 17 :
Collecte des piles et des PAM

Moyens :

Humain :	☒	☒	☐	☐
Financier :	☒	☒	☐	☐

Partenaires et relais:

SMDO
Communes
Eco-organismes

Indicateurs :

Tonnage collecté de PAM

Tonnage collecté de piles